



Plan climat Bpifrance au service des entreprises



Introduction

- Laure Renevier- L'Académie MEDEF
- Jean-Baptiste BARONI – Directeur des politiques climat – MEDEF
- Hélène QUILLIEN – Directrice adjointe Climat – Bpifrance

Déroulé



- ▶ Présentation du Plan Climat & Biodiversité de Bpifrance
- ▶ Témoignage de [Bernard de Mulatier](#) - CEO DIATEX Group
- ▶ Questions / Réponses

Introduction



Contexte :

- Accélération du défi climatique et de la course mondiale aux technologies vertes
- Dynamique industrielle mondiale sans précédent sur les segments clé de la transition
- Amorce de réponse UE/FR pour opérationnaliser la transition : Boussole de compétitivité, Pacte pour une industrie propre, Omnibus, France 2030...

En France :

- [Un récent rapport de la DG Trésor](#) montre que les coûts de la décarbonation sont très inférieurs à ceux de l'inaction climatique.
- Enjeu de planification écologique : SGPE, PPE-SNBC, PNACC (adaptation)...

Notre ambition: contribuer à faire du MEDEF un acteur de référence de la transition écologique

- **1. Accélérer l'accompagnement des territoires dans la transition écologique.**
 - Exemple : création en 2023 d'un réseau de référents Transition Ecologique dans les MEDEF régionaux & territoriaux, parcours TE régionaux...
- **2. Renforcer la parole du MEDEF en développant une opinion éclairée et reconnue**
 - Sur les grandes thématiques politiques : LPEC, ZAN, ZFE...
 - Sur des sujets prospectifs: post-ARENH, PFAS, eau, ...
 - Via des événements accrus: conférence économie circulaire (février), REF Thema, webinaires, initiatives volontaires (1pacteclimat)...
 - Via un contact renforcé avec nos entreprises : enquête énergie, etc.
- **3. Renforcer la transversalité avec notre écosystème**
 - Autres commissions du MEDEF: Compétences, emploi, formation, jeunesse; souveraineté ; Europe et international...
 - Parties prenantes : UE, Etat, collectivités locales, ONG, syndicats...
 - Acteurs de la transition écologique et opérateurs : ADEME, Bpifrance

PLAN CLIMAT DE BPIFRANCE

PRÉSENTATION DES DISPOSITIFS

2025



UNE AMBITION ÉCOLOGIQUE **CROISSANTE** POUR LES DIRIGEANTS DE PME ET ETI, MALGRÉ DES DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT, L'INFLATION ET LA HAUSSE DU COÛT DE L'ÉNERGIE

Chiffres clés

Enquête réalisée par Bpifrance Le Lab auprès des dirigeants de PME et ETI

Les dirigeants de PME et ETI sont de plus en plus conscients des enjeux environnementaux.

67 % des dirigeants sont attentifs aux enjeux environnementaux de leur entreprise. Lors de notre précédente enquête sur le climat en 2020, ils n'étaient que 31 %.

Malgré une volonté de décarboner leurs activités, les dirigeants se heurtent aussi à des difficultés pratiques.

La grande majorité des dirigeants considère qu'il est difficile d'investir dans la décarbonation, en raison de l'incertitude de rentabilité des investissements.

70 % des dirigeants de PME-ETI considèrent que la décarbonation est synonyme de risques et de désavantages à court-terme par rapport à une concurrence moins verte.

Les arguments pour faire sauter l'inertie sont des plus en plus nombreux

Afin de faire disparaître l'actuelle prime à l'inaction climatique, la mobilisation paraît s'engager à tous les niveaux :

- **Les dirigeants de PME-ETI semblent eux-mêmes très déterminés pour relever ce défi fédérateur** avec leurs équipes et partenaires.
- **La hausse des coûts de l'énergie et des matières premières offre un contexte macroéconomique propice** aux comportements plus sobres et plus verts.
- **Les grands donneurs d'ordres, les fonds d'investissements et les banques semblent réviser à la hausse leurs objectifs climatiques**, entraînant dans leur sillage un nombre croissant de sociétés.
- **Les évolutions législatives** en faveur d'un reporting extra-financier clair et harmonisé renforcera bientôt le crédit des mieux-disants climatiques. Avant une nouvelle salve d'obligations visant une décarbonation plus ambitieuse et accélérée ?

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE EST CLÉ POUR ASSURER LA ROBUSTESSE DES ENTREPRISES DANS UN CONTEXTE DE FORTES INSTABILITÉS ÉCONOMIQUES, GÉOPOLITIQUES ET CLIMATIQUES

ENJEUX DE ROBUSTESSE

SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT

Augmenter son indépendance et son ancrage local en énergie et matières premières afin d'assurer plus d'autonomie et de résilience

COMPÉTITIVITÉ ET RÉDUCTION DES COÛTS

Réduire les coûts de production à court terme et être plus compétitif à plus long terme

CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

Se protéger aléas climatiques pour éviter les discontinuités de production (-5-25% d'EBITDA potentiel), et éviter d'investir dans des actifs échoués

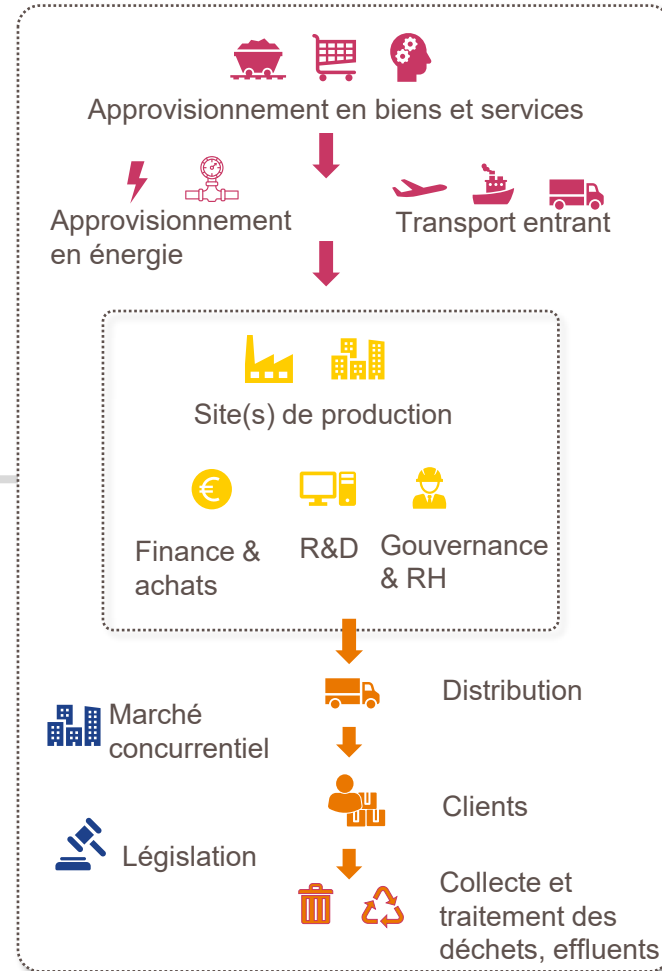
ATTRACTIVITÉ & RÉPUTATION

Améliorer son image de marque pour recruter et retenir les talents via la durabilité (2^e préoccupation principale des salariés)

ENVIRONNEMENT SAIN

Assurer un environnement de travail sain et non pollué, permet de se prémunir des risques de controverse ou légaux, fidéliser ses salariés et améliorer la productivité

ENTREPRISE



SOLUTIONS DE TRANSITION

DÉCARBONATION

Maintenir le rythme dans un contexte de recul des sujets écologiques : s'appuyer sur les **technologies existantes** mais aussi **innover**, pour revoir offres et modèle d'affaire

ADAPTATION

Évaluer les **risques physiques** qui pèsent sur les entreprises pour les y préparer au mieux. Plus le risque est anticipé, **moins les coûts d'adaptation** seront élevés

RESSOURCES & BIODIVERSITÉ

Réduire les pressions mais aussi **limiter les dépendances aux services rendus par la nature**, dont l'approvisionnement en **matière première** mais aussi en **Eau**

NOUVEAUX MODÈLES CIRCULAIRES & LEAN

Utiliser l'économie circularité et le lean management pour être plus efficace et **réduire l'empreinte environnementale** de l'entreprise

SANTÉ & LUTTE CONTRE LA POLLUTION

La transition écologique est aussi synonyme de **réduction de la pollution** et d'**amélioration des conditions de travail** et donc de la **santé des salariés**

UN PLAN CLIMAT BPIFRANCE QUI REPOSE SUR 3 PILIERS, EN PRISE DIRECTE AVEC LES ENTREPRISES



PILIER 1

Accélérer la transition des entreprises

avec des solutions d'accompagnement et de financement

PILIER 2

Assurer la croissance des offreurs de solution

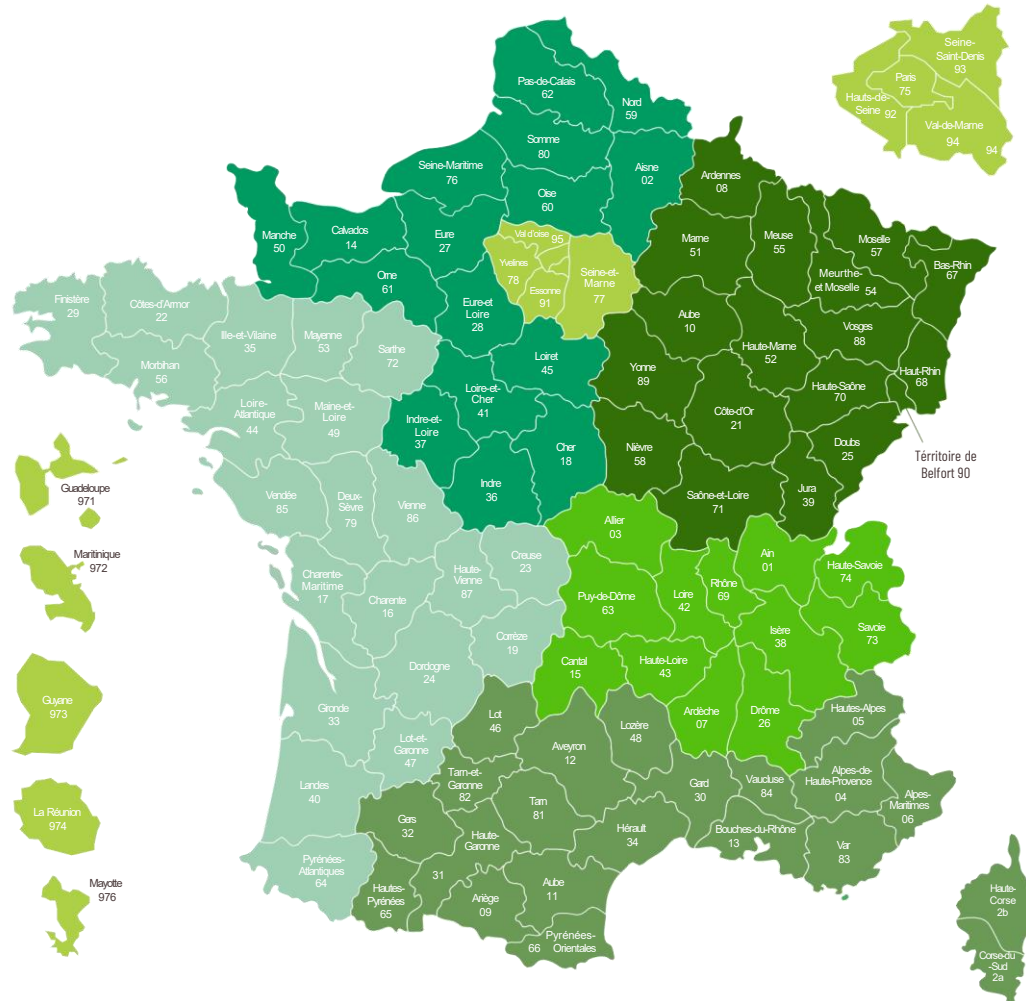
pour identifier les solutions de décarbonation de demain

PILIER 3

Soutenir la production d'énergie décarbonée

et contribuer à la croissance de champions internationaux

DES RESPONSABLES CLIMAT & BIODIVERSITÉ DANS TOUTES NOS DIRECTIONS RÉGIONALES POUR ACCOMPAGNER LE DÉPLOIEMENT DU PLAN CLIMAT BPIFRANCE



RÉSEAU OUEST



Poitiers
Marie GARDIE
M. marie.gardie@bpifrance.fr
T. +33 (0)6 32 98 46 84
Dépt : 16, 17, 19, 23, 79, 86, 87



Bordeaux
Anaïs GROS
M. anaïs.gros@bpifrance.fr
T. +33 (0)6 71 35 51 70
Dépt : 24, 33, 40, 47, 64



Nantes
Carine CRIOU
M. carine.criou@bpifrance.fr
T. +33 (0)6 71 54 19 61
Dépt : 44, 49, 53, 72, 85



Rennes
Clément QUINEBECHÉ
M. clement.quinebeche@bpifrance.fr
T. +33 (0)7 84 15 59 60
Dépt : 22, 29, 35, 56

RÉSEAU SUD



Montpellier
Gentiane GIRE
M. gentiane.gire@bpifrance.fr
T. +33 (0)6 43 59 24 75
Dépt : 11, 30, 34, 48, 66



Marseille
Camille SCHNEUWLY
M. camille.schneuwly@bpifrance.fr
T. +33 (0)6 71 53 67 41
Dépt : 04, 05, 13, Ouest VAR 83, 84



Toulouse
Laurence VAGLIO
M. laurence.vaglio@bpifrance.fr
T. +33 (0)6 43 00 91 63
Dépt : 09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82



Nice
Carine VEROLA
M. carine.verola@bpifrance.fr
T. +33 (0)6 78 66 22 35
Dépt : 2a, 2b, 06, Est VAR 83

RÉSEAU AUVERGNE- RHÔNE-ALPES



Grenoble
Raphaël DUC
M. raphael.duc@bpifrance.fr
T. +33 (0)6 87 63 88 86
Dépt : 07, 26, 38



Annecy
Charlotte REMY-ZEPHIR
M. charlotte.remyzephir@bpifrance.fr
T. +33 (0)6 73 25 67 61
Dépt : 73, 74



Lyon
Stéphanie VAJDA
M. stephanie.vajda@bpifrance.fr
T. +33 (0)6 89 74 16 13
Dépt : 01, 69



Clermont-Ferrand
Loriane VIALLET
M. loriane.viallet@bpifrance.fr
T. +33 (0)7 88 87 19 90
Dépt : 03, 15, 42, 43, 63

RÉSEAU EST



Reims
Camille PETIT
M. camille.petit@bpifrance.fr
T. +33 (0)6 71 35 80 48
Dépt : 08, 10, 51, 52



Strasbourg
Salima CHERQAoui
M. salima.cherqaoui@bpifrance.fr
T. +33 (0)7 86 31 55 23
Dépt : 67, 68



Nancy
Marion GADAY
M. marion.gaday@bpifrance.fr
T. +33 (0)7 85 54 95 25
Dépt : 54, 55, 57, 88



Dijon
Fanny LHUILIER
M. fanny.lhuillier@bpifrance.fr
T. +33 (0)6 79 96 61 23
Dépt : 21, 25, 39, 58, 70, 71, 89, 90

RÉSEAU NORD-OUEST



Orléans
Anna KLUBA
M. anna.kluba@bpifrance.fr
T. +33 (0)6 48 88 12 49
Dépt : 18, 28, 36, 37, 41, 45



Lille
Fanny LEPOT
M. fanny.lepot@bpifrance.fr
T. +33 (0)7 86 16 20 56
Dépt : 59, 62



Amiens
Aurélien DELEPINE
M. aurelien.delepine@bpifrance.fr
T. 06 70 31 08 27
Dépt : 02, 60, 80



Rouen
Louis Charles DELESTRE
M. lc.delestre@bpifrance.fr
T. +33 (0)7 86 43 18 64
Dépt : 76, 27



Caen
Charlotte WINDELS
M. charlotte.windels@bpifrance.fr
T. +33 (0)7 72 72 93 20
Dépt : 14, 50, 61

RÉSEAU ÎLE-DE-FRANCE ET OUTRE-MER



La Défense / IDF Ouest
Marine BARRE
M. marine.barre@bpifrance.fr
T. +33 (0)6 48 59 94 74
Dépt : 78, 92, 95



Val de Fontenay / IDF Est
Isabelle MAGLO
M. isabelle.maglo@bpifrance.fr
T. +33 (0)6 45 25 04 88
Dépt : 77, 91, 93, 94



Paris / Outre-Mer
Laura DALZILIO
M. laura.dalzio@bpifrance.fr
T. +33 (0)6 37 29 15 05
Dépt : 75, Outre-Mer

Absence prolongée :
Contacter
Florian DERIAUD
06.79.35.54.71

Absence prolongée :
Contacter
Emilie GEORGES
06.61.80.14.57

UN PLAN CLIMAT QUI ACCÉLÈRE

Temps 2

Objectif **35 Mds€**

20 000 entreprises à mettre en transition

DÉBUT
2020

FIN
2023

DÉBUT
2024

FIN
2028

Temps 1

20 Mds€ déployés

6 600 entreprises mises en transition



Fin 2024

7 Mds€ déployés



ZOOM : POURQUOI L'ADAPTATION EST UN ENJEU BUSINESS MAJEUR POUR LES ENTREPRISES

1 AVEC LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, LES CATASTROPHES CLIMATIQUES SONT DE PLUS EN PLUS FORTES, DE PLUS EN PLUS FRÉQUENTES ET DE PLUS EN PLUS COÛTEUSES POUR LES ENTREPRISES, ET DONC POUR LES BANQUES AUSSI QUI SONT DE PLUS EN PLUS EXPOSÉES À TRAVERS LES PERTES NON ASSURÉES

- Le coût de l'adaptation comprend :
- des **coûts d'anticipation** (travaux préventifs)
 - des **coûts de réaction** (réparations après un événement climatique, hausse des besoins de maintenance, climatisation...)
 - des **pertes résiduelles** (diminution du niveau de service, report d'investissements structurants, conséquences socioéconomiques)

► En 2050, l'augmentation du coût des dommages pourrait être de **50% à 85%** par rapport à 2020, selon le scénario de réchauffement global (+2°C ou +2,5°C)

Source : Caisse Centrale de Réassurance (2023)

- Le coût des dommages dépend en effet :
- du **niveau de réchauffement global**
35% des bâtiments exposés fortement au risque de retrait gonflement des argiles dans une France à +2°C, 78% à +4°C
 - du **niveau de réponse au risque** (principalement)
anticiper permet de réduire significativement le coût de l'adaptation et surtout de mieux les répartir

Source : I4CE (2024)

► Il y a en général une **dizaine** de risques environnementaux à évaluer susceptibles d'altérer le fonctionnement de processus vitaux pour les entreprises.

	Tendance actuelle des coûts	Projection des dommages 2050
Sécheresse	↗ ↗	↗ ↗
Inondations	-	↗
Submersions marines	↗	↗ ↗
Cyclones	↗	↗
Tempêtes	-	-
Grêle	↗ ↗	↗
Pertes agricoles	↗	↗

Source : Mission Langrenay (2024)

► **80%** des TPE-PME se disent **déjà affectées** par le changement climatique
50% ne se sentent **pas prêtes** à en affronter les effets

Source : Goodwill management (2022)

2 EN RÉPONSE À CE BESOIN URGENT ET FACE À LA MULTIPLICATION DES RAPPORTS SUR LE SUJET & L'ACTUALITÉ, BPIFRANCE PROPOSE DES SOLUTIONS CONCRÈTES AUX ENTREPRISES

► **Diagnostic Adaptation** : permet de réaliser aux côtés d'experts un premier état des lieux des risques climatiques auxquels l'entreprise va devoir faire face, selon sa zone géographique.

► **Solutions de financement** : permettant de financer des projets en lien avec l'adaptation

► **Intégration progressive de l'adaptation sur tous nos dispositifs climat**



ASSURER LA TRANSITION DES ENTREPRISES

PILIER 1

UN OBJECTIF DE METTRE EN TRANSITION PLUS DE 20 000 ENTREPRISES SUR LES 5 PROCHAINES ANNÉES AVEC UN CONTINUUM DE SOLUTIONS DÉDIÉES

Un porte à porte de masse pour assurer la mise en transition énergétique et écologique de 20 000 entreprises sur les 5 prochaines années



« Face à l’emballement climatique, **nous avons construit une boîte à outils adaptée aux besoins des entreprises.** Notre objectif : accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises par un porte-à-porte de masse que nous nous engageons à effectuer sur les cinq prochaines années auprès de 20 000 entreprises de toutes tailles, tous secteurs d’activité et sur tout le territoire »

Nicolas Dufourcq,
Directeur Général de Bpifrance

Un continuum de solutions renforcé pour répondre à tous les besoins des entreprises

- **Des offres d’accompagnement** pour aider les entreprises à faire le bilan et construire leurs feuilles de route, en fonction de leur état d’avancement dans leur transition énergétique et écologique : formation, diagnostics, missions de conseil, accélérateurs. **Ces offres sont majoritairement subventionnées, et co-construites avec l’expertise de l’ADEME**
- **Des prêts sans garantie**, i.e. sans sureté sur le dirigeant ou l’entreprise, pour faciliter le financement des projets de transition énergétique et écologique, par **la prise en charge des investissements immatériels et matériels à faible valeur de gage**
- **Des solutions de financement spécifiques pour renouveler ses actifs** matériels (renouvellement du parc automobile et des équipements) et immobilier (rénovation et construction de bâtiments neufs selon les meilleures normes environnementales), et répondre ainsi aux exigences réglementaires
- **La communauté du Coq Vert**, une communauté d’entreprises engagées qui structurent et accélèrent leur transition énergétique et écologique.

DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT SUBVENTIONNÉS POUR BOOSTER LES TPE, PME ET ETI DANS LEUR TRANSITION

En cliquant sur un produit vous serez réorienté vers sa page dédiée sur bpifrance.fr

Vous former

Mesurez vos **besoins** en **accompagnement** pour réussir votre transition **écologique**

CLIMATOMÈTRE

Mesurez votre impact sur l'environnement grâce au quizz d'auto-évaluation

AUTO
DIAG

€ Gratuit

🕒 15 minutes

TPE, PME, ETI

CURSUS CLIMAT

Formez-vous grâce au parcours digital « Transition Énergétique et Ecologique »

PLATE-
FORME

€ Gratuit

🕒 10 min. à 20 h

TPE, PME, ETI

SEMINAIRES CLIMAT

Formez-vous sur le changement climatique en présentiel dans votre région

SEMI-
NAIRE

€ 500 € en moyenne

🕒 1 jour

TPE, PME, ETI

KIT BIODIVERSITE

Faites-vous guider pour mettre de la biodiversité partout dans vos actions

KIT

€ Gratuit

🕒 1 heure

TPE, PME, ETI

Vous structurer

Des **audits techniques** formalisés qui donnent lieu à des **plans d'actions**

NEW

DIAG BIODIVERSITE

Intégrez les enjeux liés à la biodiversité dans votre stratégie. Bénéficiez de conseils d'un expert pour anticiper les risques liés à l'érosion de la biodiversité et construisez votre plan d'action pour répondre aux enjeux identifiés

>= 1 an d'activité / PME de - de 250 salariés

🕒 10 jours homme sur 3 à 6 mois
€ 6 000 €

DIAG DÉCARBON'ACTION

Réalisez un bilan GES approfondi de votre entreprise pour mettre en place un plan d'actions de réduction de vos GES

>= 1 an d'activité / PME/ETI de 1 à 499 salariés / Tous secteurs éligibles

🕒 12 jours homme sur 6 à 8 mois
€ 6 000 €

DIAG PERF'IMMO

Réalisez l'audit énergétique de vos bâtiments et intégrez les exigences liées au décret tertiaire

PME & ETI du secteur tertiaire / Réservé aux propriétaires de bâtiments

🕒 Jours homme variables sur 3 mois
€ 3 000 € à 17 000 € *

* + subvention de l'ADEME de 50% du montant total HT dans une limite de 8 500 € HT

DIAG IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Anticipez et évaluez les impacts environnementaux de votre projet d'innovation afin de satisfaire la demande de vos clients et investisseurs.

Startups & PME & ETI de moins de 8 ans

🕒 5 jours homme maximum sur 3 semaines à 3 mois
€ 2 500 €

NEW

DIAG ADAPTATION

Limitez votre vulnérabilité face au changement climatique en identifiant vos risques physiques liés et construisez un premier plan d'action pour vous protéger

Sites de 1 à 499 salariés

🕒 7 jours homme sur 3 à 6 mois
€ 3 000 €

DIAG ÉCO-FLUX

Réalisez avec un expert un diagnostic individuel pour analyser vos flux d'énergie, d'eau, de matière et déchets et réalisez des économies (en moyenne 45 000 € par site***)

Sites de 20 à 250 salariés

🕒 6 à 10 jours homme sur 15 mois
€ 3 000 €

DIAG ECOCONCEPTION

Réalisez une analyse du cycle de vie d'un produit/service/procédé pour améliorer sa performance environnementale, formez vos équipes et intégrez une démarche écoconception

>= 1 an d'activité / PME de - de 250 salariés

🕒 18 jours homme sur 6 à 8 mois
€ 5 400 € à 7 200 €

Vous renforcer

Un **accompagnement personnalisé** pour repenser votre **stratégie** et votre **modèle**

MISSION DE CONSEIL RSE

Définissez avec un consultant une ambition globale RSE pour la traduire en engagements et plan d'action

CONSEIL

€ 9 000 € à 13 000 € *

🕒 13 jours homme sur 2 à 6 mois

PME de 10 salariés minimum / 5M€ de CA sur un bilan de 12 mois / Minimum 3 ans d'existence

MISSION DE CONSEIL STRATÉGIE ENVIRONNEMENT

Repensez la stratégie de votre entreprise dans un monde bas-carbone en embarquant vos collaborateurs

CONSEIL

5 000 €

🕒 13 jours homme sur 1 à 2 mois

PME de 10 salariés minimum / 5M€ de CA sur un bilan de 12 mois / Minimum 3 ans d'existence

VTE VERT

Recrutez un jeune talent pour amorcer ou accélérer votre transition environnementale

AIDE

8 000 € de subvention

🕒 1 an minimum

PME et ETI

Accélérer

Le programme le plus complet incluant 3 volets : conseil, formations collectives avec une grande école et mise en réseau avec des pairs

ACCÉLÉRATEURS FILIERE

Accélérez l'activité de votre entreprise avec un programme adapté à votre filière : Agroécologie, Bois, Construction ou Eau

ACCÉLÉ-
RATEUR

€ 17 000 € à 33 000 € **

🕒 18 mois

PME & ETI de plus de 10 salariés et 2M€ de CA

ACCÉLÉRATEUR DÉCARBONATION

Structurez en profondeur votre entreprise pour l'inscrire dans une trajectoire bas carbone.

ACCÉLÉ-
RATEUR

€ 35 000 €

🕒 18 mois

PME & ETI de plus de 10 salariés

ACCÉLÉRATEUR ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Maîtrisez les différents leviers de l'économie circulaire et les modèles d'affaires associés.

ACCÉLÉ-
RATEUR

€ 13 000 €

🕒 12 mois

PME & ETI de plus de 10 salariés / 5M€ de CA sur un bilan de 12 mois / Minimum 3 ans d'existence

Tarifs exprimés en HT
GES = gaz à effet de serre

* limité à 2 missions de conseil selon la taille de l'entreprise

** selon la taille de l'entreprise

*** étude réalisée sur un panel de 678 missions

**** dans la limite de 8 500 € par site, pour les PME et pour 4 sites maximum par entreprise

DES DISPOSITIFS DE FINANCEMENT POUR LES TPE, PME ET ETI DANS LEUR TRANSITION : PRÊTS, GARANTIE, SUBVENTIONS

En cliquant sur un produit vous serez réorienté vers sa page dédiée sur bpiFrance.fr



Prêts sans garantie TPE/PME

Dédiés au financement des projets de transition

PRÊT ECONOMIE D'ENERGIES

Cofinance les équipements éligibles aux certificats d'économies d'énergie des secteurs bâtiment tertiaire & industrie ainsi que les prestations, matériels et travaux liés dans une limite de 40%. Il est proposé à un **taux préférentiel** grâce aux ressources du Programme CEE PRO-INNO-50.

PRÊT

€ 10 000 € à 500 000 €



3 à 7 ans, avec un différé de 2 ans max

TPE & PME de + de 3 ans

PRÊT ACTION CLIMAT

Permet de financer les projets de transition portés par des TPE et PME de **moins de 50 salariés**. La souscription du Prêt est effectuée **100 % en ligne**, via la plateforme BpiFrance Flash : <https://flash.bpiFrance.fr/>

PRÊT

€ 10 000 € à 75 000 €



3 à 7 ans, avec un différé de 2 ans max

TPE & PME de + de 3 ans et - de 50 salariés

Prêts régionaux

Dédiés au financement des projets de transition en région IDF & AURA

Les **prêts régionaux** s'adressent aux **TPE/PME** localisées dans la région concernée ou s'y installant, qui souhaitent effectuer des investissements favorisant la **transition écologique de leur activité**, et notamment la réduction de leur consommation énergétique et/ou impacts environnementaux.

PRÊT REGION ENERGIE AUVERGNE RHÔNE ALPES

Pour les TPE/PME localisées en AURA ou s'y installant.



PRÊT

€ 50 000 € à 500 000 €



5 ans dont 1 de différé ou 7 ans dont 2 de différé

TPE & PME de + de 3 ans - Entreprises localisées en AURA

PRÊT TRANSITION ECOLOGIQUE ÎLE-DE-FRANCE

Pour les TPE/PME localisées en IDF ou s'y installant.



PRÊT

€ 75 000 € à 500 000 €



5 ans dont 1 de différé ou 7 ans dont 2 de différé

TPE & PME de + de 3 ans - Entreprises localisées en IDF

SUD PRÊT CLIMAT 100%digital



PRÊT

€ 10 000 € à 50 000 €



5 ans dont 1 de différé ou 7 ans dont 2 de différé

Pour les TPE/PME de + de 3 ans localisées en PACA

Prêts sans garantie PME/ETI
Investissements immatériels ou matériels à faible valeur de gage d'un projet de transition

PRÊT VERT

Le Prêt Vert finance les investissements immatériels et matériels à faible valeur de gage des plans de transition de l'entreprise: optimisation des procédés, mobilité et transports décarbonés, verdissement du mix énergétique...

PRÊT

€ 50 000 € à 5 000 000 €



2 à 10 ans, avec différé d'amortissement en capital de 2 ans maximum

TPE, PME & ETI de + de 3 ans

- **Prêt Industrie Verte** : 500 000 à 10 000 000 €, sur 8 à 12 ans pour **TPE, PME & ETI** du secteur de l'Industrie et services à l'Industrie

En complément :

- **Contrat de Développement d'Investissement Vert** : 50 000 à 2 000 000 €, sur 3 à 10 ans pour **TPE/PME**. BFR des Offreurs de Solution 100% finançable

PRÊT INNOVATION R&D

Permet de financer les dépenses de R&D d'un projet innovant, internes ou externes : frais de personnel, réalisation de prototypes, coûts de propriété intellectuelle, études de marchés et de faisabilité, amortissement des équipements achetés pour le projet d'innovation...

PRÊT

€ 50 000 € à 3 000 000 €



5 À 8 ans dont 1 à 3 ans de différé



Pour les entreprises industrielles, le taux d'intérêt du Prêt Innovation R&D est bonifié de 2%.

LA MAISON NEYRET A BÉNÉFICIÉ D'UN PRÊT VERT EN 2024

EXEMPLE : MAISON NEYRET



- Maison Neyret est une entreprise familiale française, créée en 1823, qui propose aux marques du monde entier une offre d'ingénierie créative dans la **production de rubans, étiquettes et accessoires textiles de luxe**.
- En 2024, l'entreprise a bénéficié de **4M€ de prêt vert** de la part de Bpifrance pour **décarboner son mix énergétique** via l'installation de panneaux solaires photovoltaïques en autoconsommation et un projet de géothermie.
- La construction d'une **nouvelle usine du groupe** a été également été démarrée en 2024, à La Fouillouse dans la Loire, dédiée aux **technologies de traçabilité des produits textiles**, avec le soutien de Bpifrance via un **Prêt Nouvelle Industrie**.

DES SOLUTIONS DE FINANCEMENT SPÉCIFIQUES POUR VERDIR SES ACTIFS ET RÉPONDRE AUX EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

En cliquant sur un produit vous serez réorienté vers sa page dédiée sur bpi.france.fr 

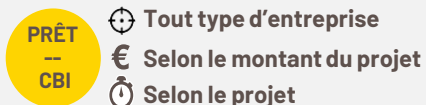
Construire ou rénover ses bâtiments aux meilleures normes environnementales

FINANCEMENT DE L'IMMOBILIER

L'offre de **financement structuré de l'immobilier** proposé par Bpifrance permet de financer :

- les travaux de rénovation énergétique des bâtiments à acquérir ou bâtiments existants, ou
- la construction de bâtiments neufs aux meilleures normes environnementales.

Bpifrance met à disposition son expertise immobilière pour faciliter la réalisation des projets : évaluation, mise en œuvre juridique, suivi des règlements des travaux et financement via différentes formules en partenariat avec les banques: co-baillage (indivision avec un autre crédit-bailleur), ou cofinancement, aides publiques octroyées par les collectivités locales.



RÉPONDRE AUX EXIGENCES DU DÉCRET TERTIAIRE

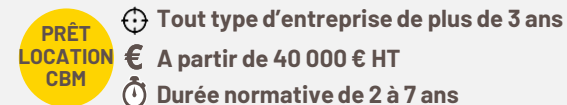
Le **Décret Éco Énergie Tertiaire DEET** impose de réduire la consommation d'énergie finale pour l'ensemble des bâtiments de plus de 1 000m² tertiaire de 40 % en 2030, de 50 % en 2040 et de 60 % en 2050, en se référant à une année de consommation antérieure ou impose d'atteindre une valeur absolue définie par arrêté selon la typologie des actifs. Les premières déclarations de consommation devaient être faites en septembre 2022.

Le Diag Perf'Immo (cf. détails dans cette plaquette) a pour objectif d'auditer l'actif immobilier et à définir le plan d'action de rénovation globale pour atteindre les seuils du décret tertiaire de 2030 à 2050.

Verdir sa flotte automobile ou ses équipements

FINANCEMENT DE L'EQUIPEMENT

Bpifrance propose des outils de **crédit-bail, location financière et prêt dédiés aux financements des investissements en équipements mobiliers**, pour accompagner les clients dans le verdissement de leurs actifs matériels.

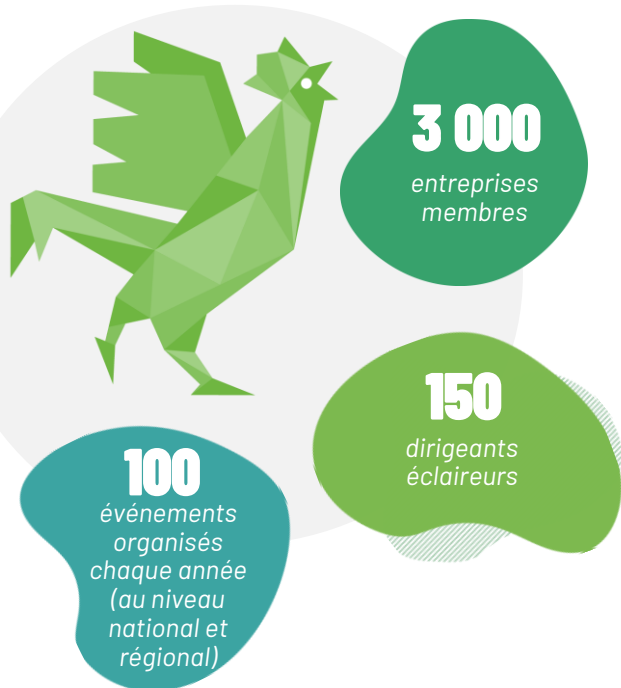


RÉPONDRE AUX EXIGENCES DES ZONES À FAIBLES ÉMISSIONS

Pour poursuivre la réduction de la pollution atmosphérique, la loi d'orientation des mobilités a créé **les zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m)**. Il s'agit de territoires dans lesquels est instaurée une interdiction d'accès, le cas échéant sur des plages horaires limitées, pour certaines catégories de véhicules qui ne répondent pas à certaines normes d'émissions et qui par conséquent ont des impacts nocifs sur la santé des résidents.

Le calendrier de mise en œuvre est progressif et varie en fonction des territoires.

LA COMMUNAUTÉ DU COQ VERT, UNE COMMUNAUTÉ D'ENTREPRISES ENGAGÉES QUI STRUCTURENT ET ACCÉLÈRENT LEUR TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE



DU CONTENU DE FORMATION

Via :

- Une bibliothèque dédiée
- Un parcours de formation exclusif co-construit en partenariat avec une grande école
- Des fiches synthèse de réglementations
- Des fiches actions sectorielles
- Des webinaires animés par des experts
- Des ateliers thématiques

DES MISES EN RELATION

Avec :

- D'autres membres partageant des problématiques similaires
- Des offreurs de solution pouvant répondre à vos besoins
- Des experts pouvant vous accompagner sur vos enjeux via des dispositifs d'accompagnement Bpifrance (Diag Éco-conception, Diag Décarbon'action, Diag Perf'Immo, Diag Éco-Flux, etc.)

DES OPPORTUNITES DE VALORISATION

Via :

- L'intervention à des événements Bpifrance ou des événements partenaires
- La réalisation de contenus Bpifrance : podcasts, vidéos (« Un pas de plus »), articles Big Media, réseaux sociaux, etc.
- Des partenariats média

DES ESPACES D'ÉCHANGE

Espace dédié, groupe LinkedIn, groupes WhatsApp pour les éclaireurs et en région, newsletter & **Jour E** (5 éditions réalisées).

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DES DISPOSITIFS PUBLICS D'AIDE À LA TRANSITION DES ENTREPRISES SUR UNE SEULE PLATEFORME



TPE, PME,

Trouvez comment allier écologie avec économies

Je complète mon profil en moins de 2 minutes, et j'accède à des propositions d'accompagnements et de financements pour m'aider à réduire mon impact environnemental.

Je me lance !

mission-transition-ecologique.beta.gouv.fr



 [Mission Transition écologique - Aides et financements TPE & PME \(beta.gouv.fr\)](https://mission-transition-ecologique.beta.gouv.fr)



2

ASSURER LA CROISSANCE DES OFFREURS DE SOLUTION

PILIER 2

CONTINUER D'ACCÉLÉRER SUR LE FINANCEMENT DES *GREENTECH* POUR FAIRE ÉMERGER LES SOLUTIONS TECHNOLOGIQUES DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Assurer l'émergence et l'industrialisation des *Greentech* pour décarboner l'économie

Une **greentech** est une entreprise offrant une solution innovante (un produit, un service ou un procédé) qui améliore l'impact environnemental des entreprises ou des consommateurs finaux.

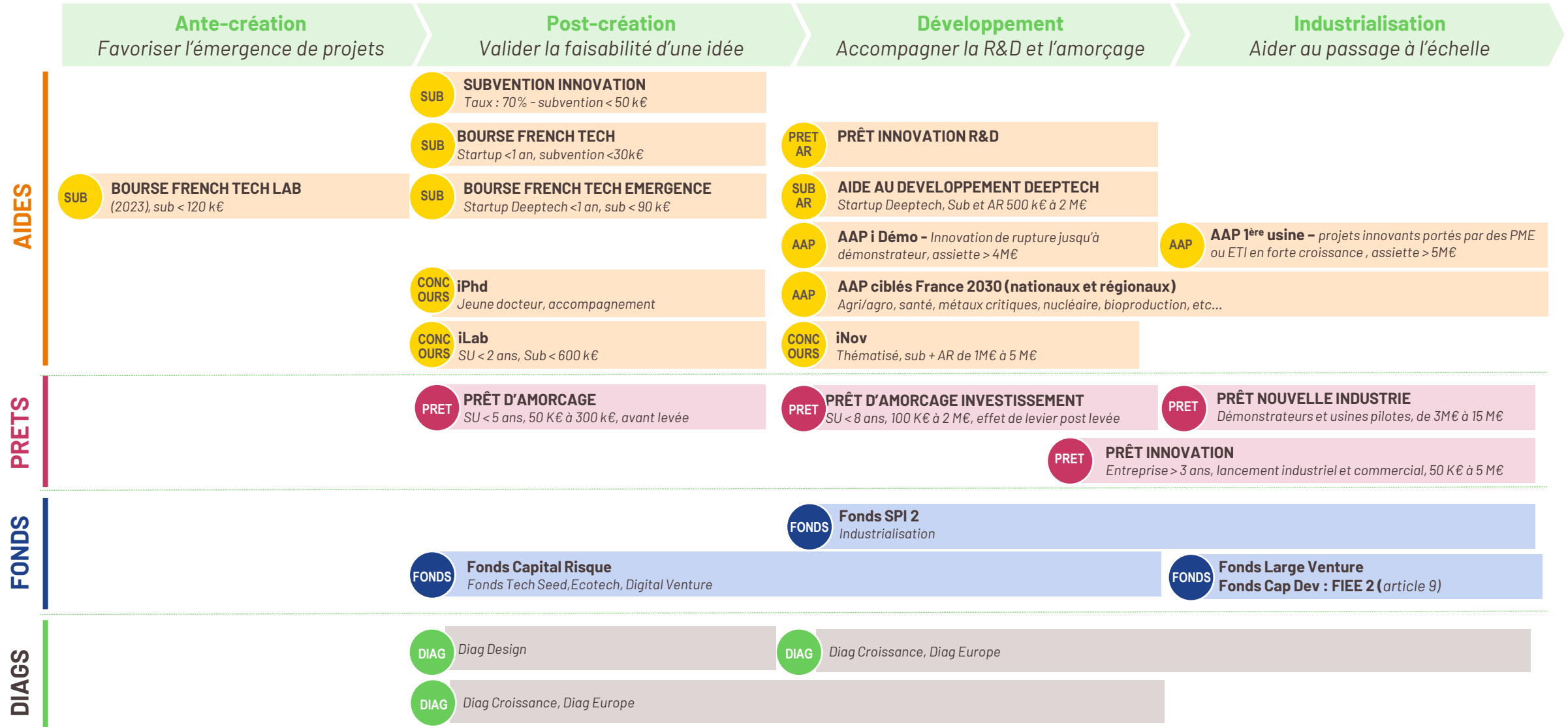
Bpifrance dénombre plus de 2 750 *greentech* françaises à fin 2023

Près de la moitié des technologies nécessaires pour atteindre les objectifs de neutralité carbone n'existent pas encore aujourd'hui ; il est donc impératif de stimuler l'effort de recherche académique et sa valorisation au travers des start-ups Deeptech pour se positionner sur de nouveaux marchés à fort potentiel pour la France, ainsi que de massifier et industrialiser les solutions technologiques vertes existantes.

Bpifrance accompagne la croissance des *greentech* à tous les stades de leur développement

- **Des aides :** subventions, avances remboursables, bourses et appels à projets, pour assurer la maturation des idées, l'étude de faisabilité et le développement de la solution ;
- **Des prêts sans garantie,** i.e. Sans prise de sureté sur le patrimoine du dirigeant ou l'entreprise, pour favoriser le passage à l'échelle des *greentech* ;
- **Un investissement en fonds propres,** via différents types de fonds (capital risque, capital développement, large venture) pour assurer l'industrialisation des *greentech* via une prise de participation minoritaire de Bpifrance.

DES SOLUTIONS ADAPTÉES AU SOUTIEN DES GREENTECH





Un parcours intensif de 18 mois incluant du conseil sur mesure, un parcours de formation en collectif et des rencontres filières **pour développer des relations business durables avec l'écosystème.**

Pourquoi ?

Les objectifs principaux de l'accompagnement :

- **Sécuriser et accélérer sa croissance** tout en structurant son entreprise
- **Booster sa marque employeur**
- **Devenir plus souple et résilient** dans un environnement en constante évolution
- **Accélérer la digitalisation** de son entreprise

Comment ?

Bpifrance met à disposition des entreprises un programme complet en mobilisant ses Responsables Conseil, Audencia pour les formations, et son réseau d'experts pour les mises en relation.

Pour qui ?

- **Dirigeants d'entreprises contribuant à la chaîne de valeur de la transition énergétique :**
 - Production EnR (électricité, gaz, chaleur)
 - Réseaux électriques et stockage (batteries, hydrogène...)
 - Efficacité énergétique et décarbonation (bâtiment ; industrie ; mobilité ; captage, stockage et utilisation du CO2...)
- **L'entreprise respecte les conditions suivantes :**
 - Un chiffre d'affaires supérieur à 2 M€
 - Plus de 10 collaborateurs
 - Au moins 3 ans d'existence

LA SOCIÉTÉ VELA A BÉNÉFICIÉ DE SOUTIEN À L'INNOVATION EN 2024

EXEMPLE : VELA



- **Vela** propose une solution de **Fret maritime à voile**, alternative décarbonée, performante et sécurisée au fret, grâce au plus grand trimaran à voile au monde, qui permettra de relier la France aux États-Unis en moins de 15 jours
- En 2024, le Fond de Décarbonation de la filière maritime, opéré par Bpifrance, a investi **3M€ en capital**, qui ont permis en **effet de levier** une levée de fonds totale de **40 M€** (dont 16 M€ en capital). Celle-ci a permis de lancer la construction du premier navire.
- Cette levée a été accompagnée d'une **Garantie Projet Stratégique**, d'un **prêt d'amorçage Invest EU Vert** (750K) ainsi qu'un **prêt innovation** (500K) pour contribuer au financement d'un projet de R&D.



3

SOUTENIR LA PRODUCTION D'ÉNERGIE DÉCARBONÉE

PILIER 3

SOUTENIR LA DIVERSIFICATION ET L'EXPANSION DES ÉNERGIES DÉCARBONÉES

Faciliter l'accès à plus d'énergie renouvelable pour décarboner l'économie

Une accélération de la production d'énergie bas carbone est nécessaire à l'atteinte des objectifs fixés par la PPE (programmation pluriannuelle de l'énergie, et plus globalement à la décarbonation de l'industrie).

Cette nécessaire accélération est soutenue par le contexte macro-économique :

- la situation Ukraine / Russie pousse l'UE à **réduire drastiquement son exposition aux énergies fossiles**.
- Le Président de la République a fixé un objectif ambitieux de sortie des énergies fossiles : « Faire en 30 ans de la France, le premier grand pays du monde à sortir de la dépendance aux énergies fossiles » (Discours du 10/02 à Belfort)
- La publication d'un nouveau décret en avril 2022 pour **démocratiser la réutilisation de chaleur**
- La loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables promulguée en mars 2023

Des dispositifs dédiés au financement des EnR, pour accompagner et multiplier les projets

- **Des solutions de financement structuré**, pour faciliter le financement et la clôture des tours de table des porteurs de projet d'énergies renouvelables
- **Des prêts sans garantie**, ie. Sans prise de sureté sur le patrimoine du dirigeant ou l'entreprise, pour soutenir les projets de méthanisation en cogénération et en injection
- **Un investissement en fonds propres**, via le fonds d'investissement énergie environnement, alloué spécifiquement au développement des ENR et des solutions d'efficacité énergétique
- **Des solutions de financement à l'export**, pour financer les projets d'exportation des producteurs d'énergies avec un caractère durable
- **Un programme d'accompagnement collectif dit "accélérateur"** dédié à la filière nucléaire

DIFFÉRENTS TYPES DE DISPOSITIFS POUR ACCÉLÉRER LA PRODUCTION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

En cliquant sur un produit vous serez réorienté vers sa page dédiée sur bpifrance.fr 



Une palette de solutions pour accompagner et financer les projets liés aux énergies décarbonées

FONDS FRANCE INVESTISSEMENT, ENERGIE, ENVIRONNEMENT 2 (FIEE 2)

Le Fonds FIEE 2 article 9 doté de 200 M€, permet d'accompagner les entreprises de la filière TEE spécialisées dans les énergies renouvelables, l'économie circulaire, l'efficacité énergétique et les services à l'environnement.

Ce fonds est destiné à accompagner les acteurs de la TEE dans le financement de leur développement (organique ou croissance externe), leurs opérations de transmission et la transformation de leurs modèles économiques, et ce dans le but de faire émerger des ETI de taille significative.

FONDS PROPRES  PME et ETI
€ 500 000 € à 20 000 000 €

PRÊT MÉTHANISATION

Le Prêt Méthanisation ADEME finance la construction d'unités de méthanisation à cogénération ou destinées à l'injection dans le réseau de gaz. L'approvisionnement du méthaniseur ne doit pas intégrer de déchets issus du tri mécano-biologique.

PRÊT SANS GARANTIE  TPE et PME de plus de 3 ans, ou sociétés projet
€ 100 000 € à 1 000 000 €
 De 3 à 12 ans, avec un différé de 2 ans max

PRÊT ENERGIE ENVIRONNEMENT

Le Prêt Énergie Environnement permet le financement de projet dédiés aux filières :

- Énergies renouvelables : éolien, photovoltaïque, biomasse, méthanisation, hydroélectricité, ...
- Performance et efficacité énergétique : cogénération, réseaux de chaleur, froid, stockage...
- Environnement : traitement et valorisation des déchets

Ce prêt finance la période de construction d'actifs EnR (Greenfield), le refinancement d'actifs EnR (Brownfield) ainsi que le financement de Société projet seule ou de portefeuille (en montage HoldCo)

PRÊT  Société projet ou SPV (Special Purpose Vehicle) ou Holdco avec SPV en portefeuille.
 Selon le projet
 Selon le projet

FINANCEMENT À L'EXPORT

Bpifrance mobilise l'ensemble de ses outils de soutien l'export au service des développeurs ENR, en particulier le crédit export et nos dispositifs de garantie.

Bpifrance peut intervenir en tant que prêteur unique ou en syndication avec des banques françaises ou étrangères, et propose à ce titre des financements entièrement garantis par Bpifrance Assurance Export.

EXPORT  TPE et PME de plus de 3 ans
€ 10 000 € à 500 000 €
 De 3 à 7 ans, avec un différé de 2 ans max

LA GARANTIE ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE

La **Garantie Électricité Renouvelable (GER)** vient garantir **80% de la rémunération négociée** entre un **acheteur industriel** et un **producteur d'électricité renouvelable** dans le cadre de la contractualisation d'un **Corporate Power Purchase Agreement (CPPA)** et en cas de **défaillance de l'acheteur**.

Un **CPPA** est un contrat – généralement long terme – d'approvisionnement en électricité verte signé de gré à gré entre un producteur d'énergie renouvelable et une entreprise. Il constitue un **outil puissant et innovant de décarbonation** mais aussi un **instrument de sécurisation et de couverture des coûts d'approvisionnement**.

Pourquoi ?

Dans le cas d'un projet « **greenfield** »*, la contractualisation du CPPA intervient lors de la **phase de développement** du projet et doit **permettre au producteur de construire la nouvelle infrastructure par le biais des revenus que le contrat génère**.

Compte tenu de la **maturité de ces contrats** (pouvant aller jusqu'à 25 ans), et de la **nécessité pour les producteurs et financeurs de sécuriser leurs revenus et leur financement** sur la durée, leur contractualisation implique que l'acheteur apporte des garanties financières.

En assurant au producteur une couverture à hauteur 80% des revenus contractualisés en cas de défaillance de l'acheteur, la GER vise à **ouvrir le marché des CPPA à toutes les entreprises industrielles dites électrosensibles**.

Pour qui ?

- Entreprises **industrielles** (code NAF 07 à 32)
- Situées en France (y compris les filiales françaises de groupes étrangers)

*Un PPA greenfield repose sur la création d'un nouvel actif renouvelable.

Modalités

Garantie :

- Garantie à **80% de la rémunération négociée** entre un acheteur industriel et un producteur ENR dans le cadre de la contractualisation d'un CPPA, et sur toute la durée du contrat.

Durée :

- **De 10 ans minimum à 25 ans**

Actifs de production :

- Centrales **photovoltaïques** ou **éoliennes** terrestres en métropole ;
- Nouveaux actifs (y compris repowering).

Volume annuel garanti minimum :

- **5 GWh** pour un CPPA **mono acheteur** ;
- **10 GWh** pour un CPPA **multi-acheteurs**.

Nous contacter : LT_GER@bpifrance.fr

BPIFRANCE A SOUTENU LE PLUS GROS PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE FLOTTANTE D'EUROPE EN 2024

EXEMPLE : Q ENERGY



- En 2024, Bpifrance a contribué au financement à hauteur de 18M€ de la **plus grande centrale photovoltaïque flottante d'Europe** en Haute-Marne développée et construite par **Q Energy** pour une dette globale de 45M€. Le parc est actuellement détenu à 50% par Q Energy et à 50% par Velto Renewables, ce dernier deviendra le propriétaire des 50% restant à la mise en service.
- Une fois achevée, la centrale solaire flottante de **74,3 MW** sera la plus grande de ce type en Europe, couvrant **127 hectares** d'anciennes gravières à Perthes dans le département de la Haute-Marne. La construction est presque terminée. 134 649 modules solaires seront montés sur des flotteurs et alimenteront l'équivalent de 37 000 habitants en électricité propre et verte **et éviteront l'émission d'environ 18 000 tonnes de CO2 par an.**



Témoignage de la société **DIATEX**

Bernard de Mulatier, PDG du groupe DIATEX



DIATEX



Session de questions / réponses



Merci de votre attention



4

ANNEXES : FICHES PRODUIT DÉTAILLÉES

01.

LE CLIMATOMÈTRE



Mesurez l'impact de son activité sur l'environnement



Évaluez ses pratiques internes et externes sous l'angle climatique .

32 questions pour auto-évaluer son impact environnemental, puis identifier ses axes d'amélioration prioritaires.

EN MOINS DE 15 MINUTES GRÂCE AU MOTEUR D'ANALYSE INTELLIGENT...



Accès immédiat à un diagnostic personnalisé et positionnement par rapport à la moyenne des autres dirigeants



Recommandations adaptées de services, de formations et de ressources



Accès aux ressources pédagogiques de Bpifrance Université pour continuer à se former

POUR QUI ?

Dirigeants de PME et ETI

COMMENT Y ACCÉDER ?

Connexion sur <https://autodiag.bpifrance.fr/login>

Démarrez l'Autodiag Climatometre et répondez au questionnaire d'autoévaluation autour de 4 axes :

PRODUITS ET SERVICES

CHAÎNE DE VALEUR

FONCTIONNEMENT INTERNE

STRATÉGIE ET RISQUE



Scannez le QR code pour démarrer l'évaluation

ou rendez-vous sur
<https://autodiag.bpifrance.fr/Climatometre>

02.

**LES CURSUS
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
& ÉNERGÉTIQUE**

DES FORMATIONS EN LIGNE POUR LES DIRIGEANTS



Bpifrance Université a pour mission d'accompagner la montée en compétences des dirigeants, au bénéfice du développement de leur entreprise, avec des formations sur tous les thèmes liés au développement et au management des PME et ETI, dont la transition énergétique et écologique.

Pourquoi ?

- Pour se former et faire de la transition énergétique et écologique une opportunité.

Comment ?

- Inscription : <https://universite.bpifrance.fr/>
- Possibilité de suivre des modules e-learning spécifiques sur la transition écologique et énergétique (env/ 30 min) ou un cursus complet de formation dédié à la TEE (env. 20h) : [Formation en ligne Cursus Transition énergétique et écologique](#)

Pour qui ?

- Dirigeants de PME et ETI

Zoom sur le programme du cursus dédié

- **Comprendre la TEE et sa portée dans votre entreprise** (dirigeants de PME et ETI face à l'urgence climatique, faire un bilan pertinent de ses enjeux, etc..)
- **Comment opérer votre TEE (la transition énergétique et écologique : pourquoi et comment, l'innovation numérique responsable, aligner performance économique et impact social et environnemental, etc..)**
- **La TEE dans votre secteur** (immobilier, industrie, papier et carton, emballages, transport, etc...)

03.

LE DIAG BIODIVERSITE

UN PROGRAMME POUR RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ EN ENTREPRISE

DIAG BIODIVERSITÉ

Le dispositif *Diag Biodiversité* propose un **accompagnement personnalisé** pour aider les entreprises à diagnostiquer leur niveau de dépendance & impact et à intégrer la biodiversité comme risque et opportunité dans leur stratégie.

Pourquoi ?

Les objectifs principaux de l'accompagnement :

- Intégrer la biodiversité comme risque et opportunité dans sa stratégie
- Diagnostiquer son niveau de dépendance aux services écosystémiques et ses impacts directs et indirects sur la biodiversité
- Construire un plan d'action de manière à répondre aux enjeux prioritaires identifiés dans l'état des lieux et permettant de réduire ses impacts et de mieux préserver et/ou restaurer la biodiversité

Comment ?

- Bpifrance met à disposition des entreprises l'expertise de bureaux d'études spécialisés en évaluation d'empreintes biodiversité.
- **Ce réseau d'experts est sélectionné, formé et outillé par Bpifrance avec l'appui de l'OFB. L'accompagnement dure 10 jours répartis sur 3 à 6 mois.**

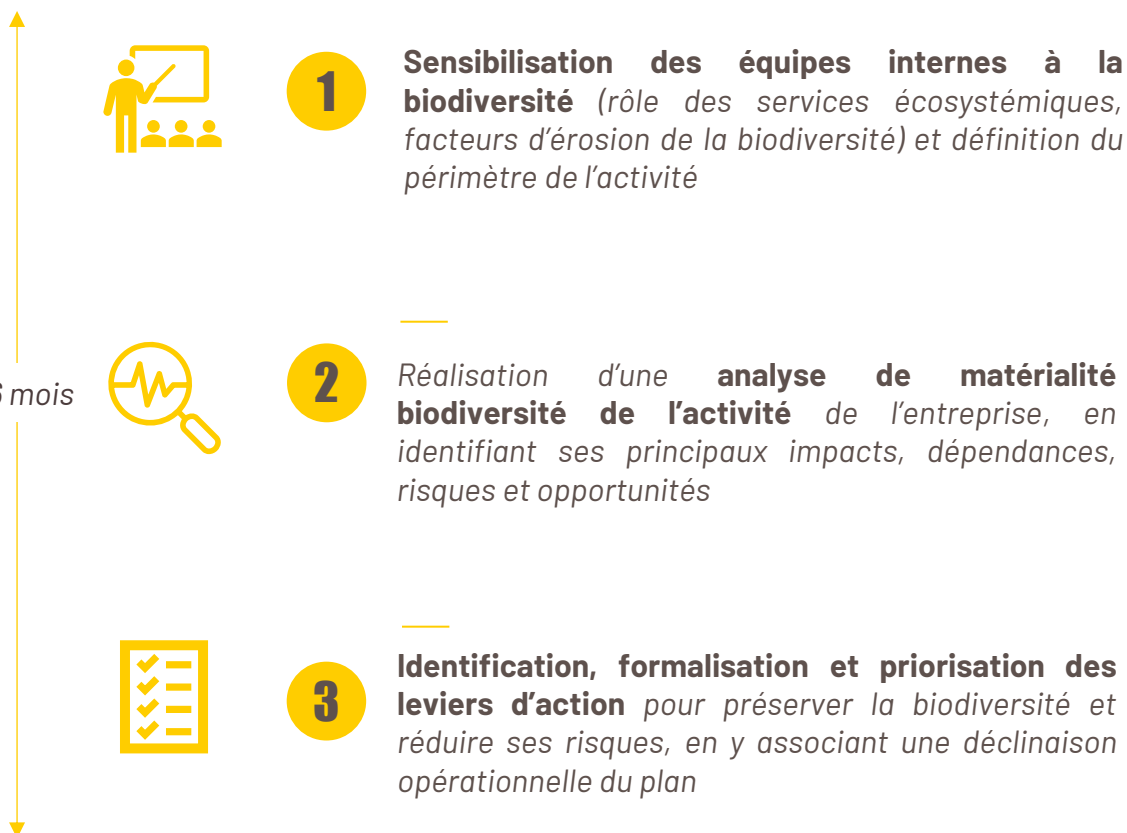
Pour qui ?

- Dirigeantes et dirigeants de **PME françaises**
- Sur le territoire français et/ou dans les DROM-COM
- Disposant d'un premier exercice comptable
- Etant à jour de leurs obligations sociales et fiscales

Tous les secteurs d'activité sont concernés !

UN PROGRAMME POUR RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ EN ENTREPRISE

Un accompagnement simple en 3 étapes



Quel prix ?

- Ce dispositif, cofinancé par l'OFB et Bpifrance, accompagne les entreprises dans leur démarche biodiversité.
- Le **prix du Diag Biodiversité** revient à :

Effectif du site audité	Site de 1 à 250 salariés 40 % de subvention
Montant initial du diagnostic : 10 000 € Reste à charge pour l'entreprise après subvention : 6 000 € HT	Subvention de 4 000 € HT

Partenaires

L'OFB et Bpifrance sont les partenaires principaux du dispositif.

Contact

Service client dédié : <https://diag.bpifrance.fr/contactez-nous>

[Pour vous inscrire, cliquez ici](#)

04

LE DIAG ADAPTATION

UN PROGRAMME POUR PRÉPARER LES ENTREPRISES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

DIAG ADAPTATION

Le dispositif Diag Adaptation propose un **accompagnement personnalisé** pour **aider les entreprises à anticiper les risques climatiques et à préparer l'adaptation de leur activité au changement climatique.**

Pourquoi ?

Les objectifs principaux de l'accompagnement :

- **Acculturer les équipes aux risques physiques** liés au changement climatique (vagues de chaleur, inondations, sécheresses, incendies,...)
- Identifier les principaux **risques physiques** actuels et futurs pouvant **affecter l'activité** de l'entreprise
- **Construire un plan d'action** pour adapter l'entreprise et **réduire ses risques**

Comment ?

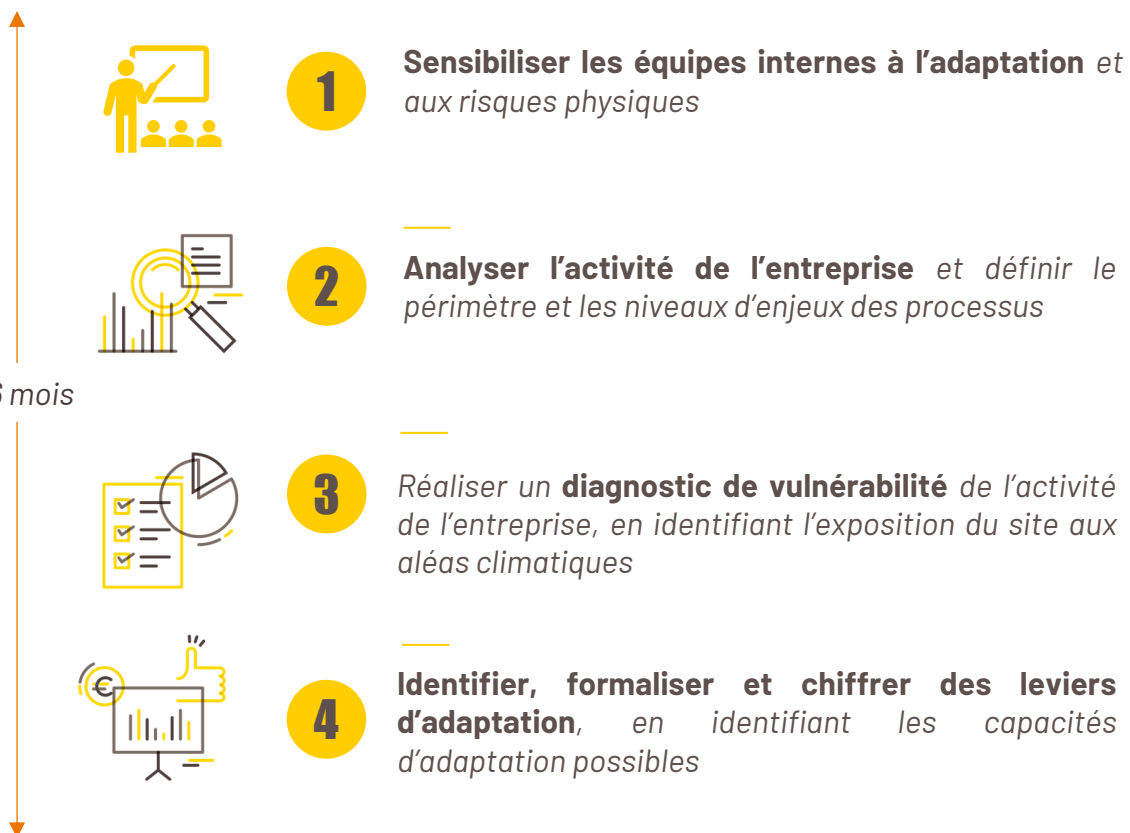
- Bpifrance met à disposition des entreprises l'expertise de bureaux d'études spécialisés en gestion des risques climatiques.
- **Ce réseau d'experts est sélectionné, formé et outillé par Bpifrance avec l'appui de l'ADEME. L'accompagnement dure 7 jours répartis sur 3 à 6 mois.**

Pour qui ?

- Dirigeantes et dirigeants de PME et ETI françaises
- **Avec un ou plusieurs sites de moins 500 salariés**
- **Sur le territoire français et/ou dans les DROM-COM**
- Disposant d'un premier exercice comptable
- À jour de leurs obligations sociales et fiscales

UN PROGRAMME POUR PRÉPARER LES ENTREPRISES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Un accompagnement simple en 4 étapes



Quel prix ?

- Ce dispositif, cofinancé par l'**ADEME** et **Bpifrance**, accompagne les entreprises dans leur démarche d'adaptation.
- Le **prix du Diag Adaptation** est de :

Effectif du site audité	Site de 1 à 499 salariés 50 % de subvention
Montant initial du diagnostic : 6 000 € Reste à charge pour l'entreprise après subvention : 3 000 € HT	Subvention de 3 000 € HT

Partenaires

L'**ADEME** et **Bpifrance** sont les partenaires principaux du dispositif.

Contact

Pour vous inscrire, cliquez [ici](#)

Service client dédié : [Nous contacter](#)

05.

LE DIAG ÉCO-FLUX

UN PROGRAMME PREMIUM POUR RÉALISER DES ÉCONOMIES DURABLES ET OPTIMISER VOS FLUX



Le dispositif Diag Éco-Flux propose un **accompagnement personnalisé** pour réaliser des économies durables, en réduisant les consommations d'Énergie, Matière, Eau et production de Déchets

Pourquoi ?

Les objectifs principaux de l'accompagnement :

- Réaliser des économies durables
- Initier sa transition écologique par des premières actions concrètes
- Réduire les gaspillages

Comment ?

- Bpifrance met à disposition des entreprises l'expertise de bureaux d'étude spécialisés en optimisation de flux. **Ce réseau d'experts est sélectionné, formé et outillé par Bpifrance avec l'appui de l'ADEME.**
- Composé d'intervenants reconnus pour leur expertise dans le domaine de la réduction des coûts énergie, matières, déchets et eau, **l'accompagnement se fait sur 15 mois.**

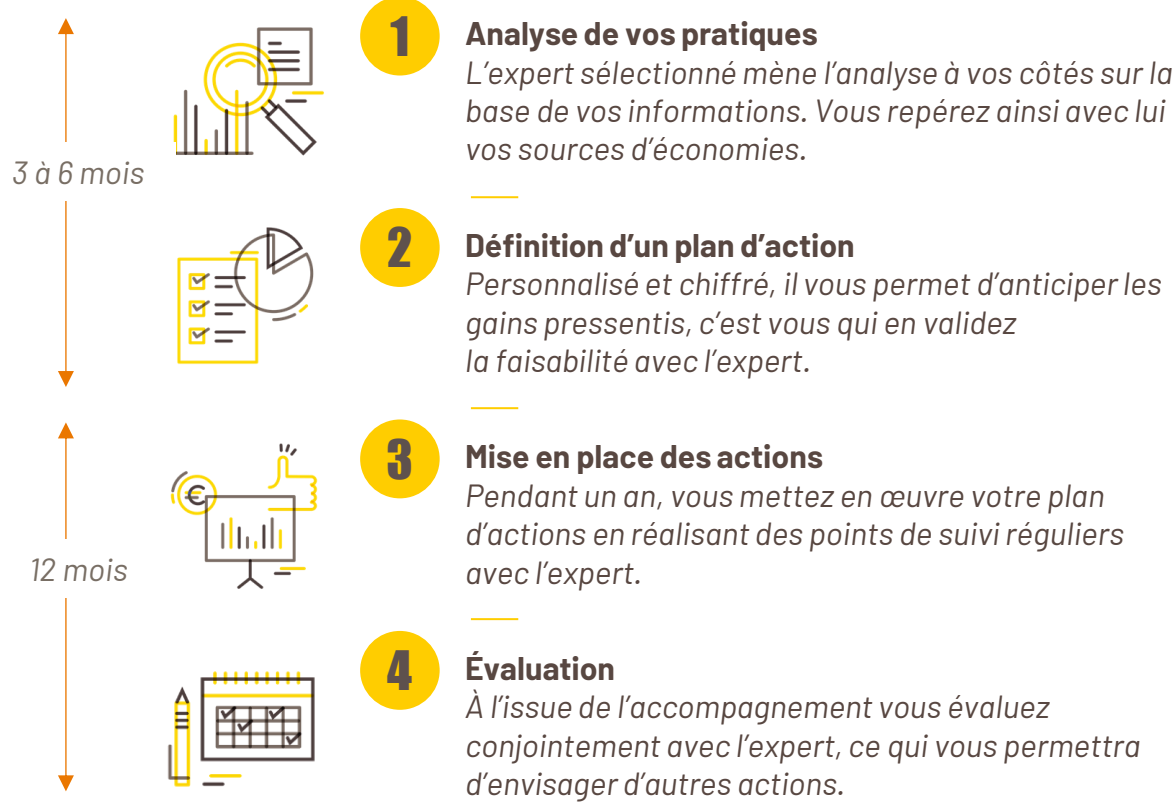
Pour qui ?

- Dirigeantes et dirigeants de PME, ETI ou Grands Groupes français
- Avec **un ou plusieurs sites** (usine, restaurant, commerce alimentaire, ...) qui comptent **entre 20 et 250 salariés***
- **Sur le territoire français et/ou dans les DOM-COM**
- Possibilité de faire plusieurs diagnostics pour une même entreprise (1 par site)
- Exclusions du tarif subventionné : entreprises en difficulté financière selon la définition Européenne

*Possibilité d'avoir un Diag Éco-Flux pour les sites de plus de 250 salariés, sous réserve de vérification de la faisabilité par le bureau d'études

UN PROGRAMME PREMIUM POUR RÉALISER DES ÉCONOMIES DURABLES ET OPTIMISER VOS FLUX

Accompagnement simple en 4 étapes



Quel prix ?

- Le Diag Eco-flux est financé dans le cadre du dispositif CEE PACTE Entreprises et bénéficie également d'une subvention de l'ADEME (dans la limite de l'enveloppe disponible) et revient pour l'entreprise à :

Effectif du site audité	Site de 20 à 250 salariés 50 % de subvention
Montant initial du diagnostic : 6 000 € Reste à charge pour l'entreprise après subvention : 3 000 € HT	Subvention de 3 000 € HT

Contact

Pour s'inscrire, cliquez [ici](#)

Service client dédié : <https://diag.bpifrance.fr/contactez-nous>

06.

LE DIAG DÉCARBON'ACTION

UNE SOLUTION CLEF EN MAIN ET EFFICACE POUR ENTAMER SA DÉCARBONATION

DIAG DÉCARBON'ACTION

Le Diag Décarbon'action propose une **méthode efficace et éprouvée pour mesurer et réduire l'empreinte carbone des entreprises** et les aider à **valoriser leur démarche** pour créer un effet **d'entraînement au sein de leur écosystème** (salariés, clients, fournisseurs,...)

Pourquoi ?

Les objectifs sont multiples pour l'entreprise :

- Réduire son empreinte carbone
- Gagner en résilience et en compétitivité
- Anticiper les réglementations de demain
- Améliorer son image de marque et son attractivité employeur

Comment ?

- Bpifrance met à disposition des entreprises l'expertise de bureaux d'étude et cabinets de conseil spécialisés en comptabilité carbone.
- Ce réseau d'experts est sélectionné par Bpifrance avec l'appui de l'ADEME et de l'Association Bilan Carbone.
- Suivant une méthode certifiée et conforme à la réglementation, l'accompagnement se fait sur 6 à 8 mois.

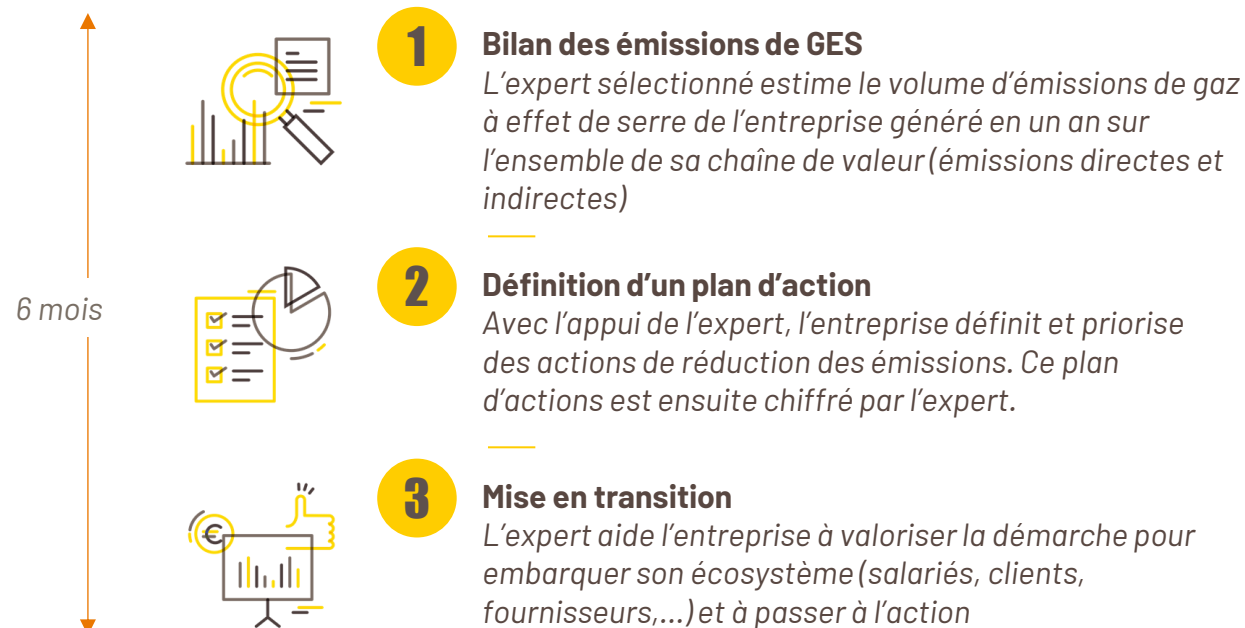
Pour qui ?

- Les organisations françaises disposant d'un numéro SIREN et d'un numéro URSSAF
- Comptant moins de 500 personnes (non soumises à la réglementation sur le bilan GES)
- Disposant d'un premier exercice comptable
- À jour de leurs obligations sociales et fiscales
- N'ayant jamais réalisé de bilan GES ou ayant les résultats d'un bilan GES datant de 5 ans ou plus

Tous les secteurs d'activité sont concernés !

UNE SOLUTION CLEF EN MAIN ET EFFICACE POUR ENTAMER SA DÉCARBONATION

Accompagnement simple en 3 étapes



Quel prix ?

- Le Diag Décarbon'Action est financé dans le cadre du dispositif CEE PACTE Entreprises et bénéficie également d'une subvention de l'ADEME (dans la limite de l'enveloppe disponible) et revient pour l'entreprise à :

Effectif du site audité	Jusqu'à 500 salariés 40 % de subvention
Montant initial du diagnostic : 10 000 € Reste à charge pour l'entreprise après subvention : 6 000 € HT	Subvention de 4 000 € HT

Contact

Pour vous inscrire, cliquez ici

Service client dédié : <https://diag.bpifrance.fr/contactez-nous>

07.

LE DIAG PERF'IMMO

ACCOMPAGNER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS



Le Diag Perf'Immo propose un accompagnement personnalisé pour réduire les **consommations énergétiques des bâtiments tertiaires** et inscrire les entreprises dans **une trajectoire conforme aux objectifs du dispositif Éco-Énergie Tertiaire (ou Décret Tertiaire)**

Pourquoi ?

Les objectifs principaux de l'accompagnement :

- **Évaluer la performance énergétique** de votre ou de vos bâtiment(s)
- **Définir des scénarios chiffrés** de rénovation énergétique
- **Inscrire votre entreprise dans une trajectoire** conforme aux objectifs du décret tertiaire (réduction de 40 % à 60 % de votre consommation énergétique par rapport à une année de référence, ou atteinte d'une valeur seuil réglementaire)

Comment ?

- Bpifrance met à disposition des entreprises l'expertise de bureaux d'étude spécialisés en performance énergétique des bâtiments et certifiés aux méthodes d'audit énergétique réglementaires. **Ce réseau d'experts est sélectionné, formé et outillé par Bpifrance et ses partenaires.**
- La durée de l'accompagnement dépend de la complexité du site à étudier (3 à 6 mois).

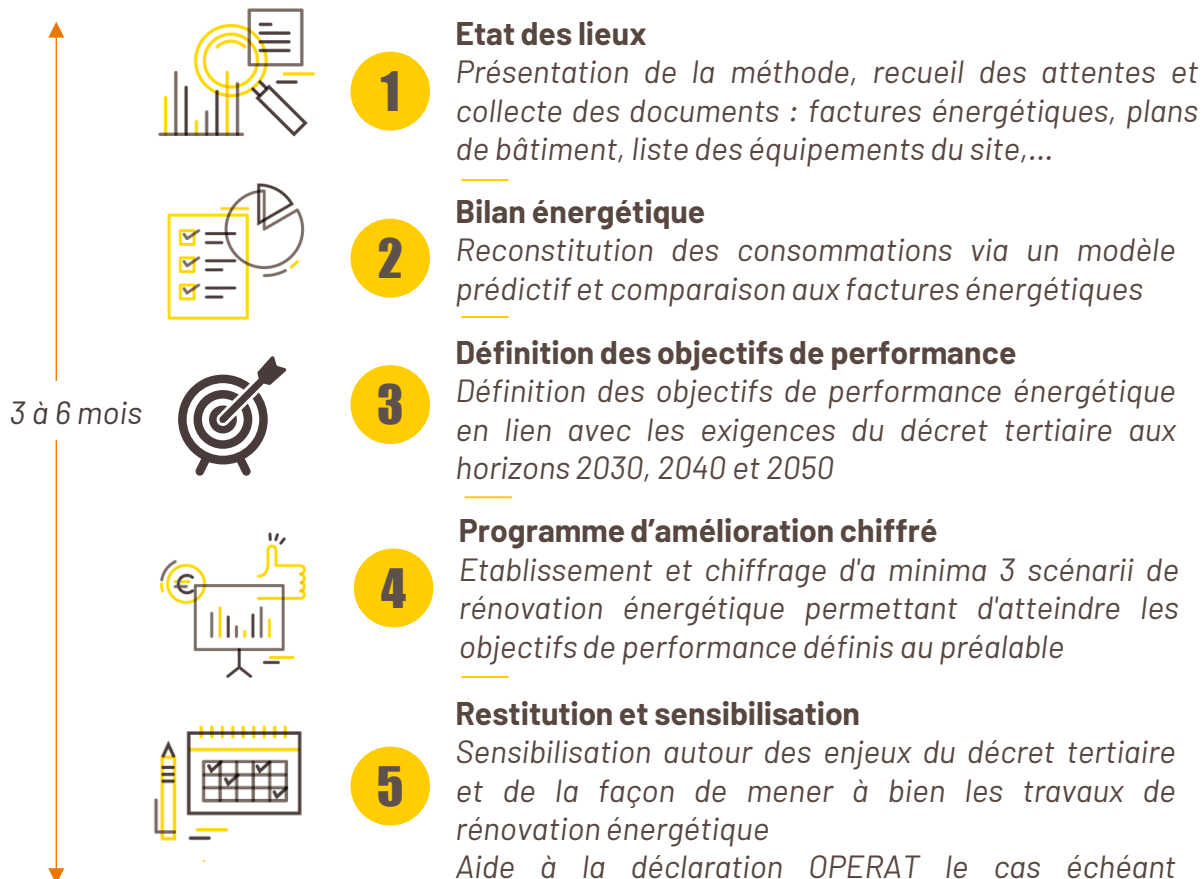
Pour qui ?

- **Dirigeantes et dirigeants de PME, ETI ou Grands Groupes français***
- **Propriétaires ou crédit-preneurs de bâtiments à usage tertiaire** (ou mixte industrie – tertiaire) : santé, logistique, industrie, commerce, tourisme, services
- Sur le territoire français et/ou dans les DROM-COM
- Possibilité de faire plusieurs diagnostics pour une même entreprise (1 diag par site)

*L'éligibilité sera conditionnée au respect des obligations légales de Bpifrance en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

ACCOMPAGNER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Accompagnement en 5 étapes



Quel prix ?

- Le coût du Diag Perf'Immo est variable selon la surface et la complexité du site. Il est établi par devis **dans une fourchette comprise entre 3 000 et 17 000 € HT**
- Le Diag Perf'immo est financé dans le cadre du dispositif CEE PACTE Entreprises et revient pour l'entreprise à :
- 50% du montant total HT** (dans la limite de 8 500€ par site) pour les PME et pour 4 sites maximum par entreprise

Partenariat

- Afin de garantir l'expertise technique de la mission, Bpifrance collabore avec l'ATEE (Association Technique Energie Environnement) qui apporte son soutien et son expertise à Bpifrance pour la définition et le suivi des critères de qualité des audits énergétiques



Contact

[Pour plus d'informations, cliquez ici](#)

[Pour vous inscrire, cliquez ici](#)

08.

LE DIAG ÉCOCONCEPTION

UN PROGRAMME POUR AMÉLIORER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL D'UN PRODUIT OU SERVICE

DIAG ÉCOCONCEPTION

• PRODUIT • SERVICE • PROCÉDÉ

Le dispositif Diag Écoconception propose un **accompagnement personnalisé** pour **améliorer la performance environnementale d'un produit, service ou procédé** via la mise en œuvre d'une **démarche d'écoconception**.

Pourquoi ?

Les objectifs principaux de l'accompagnement :

- **Améliorer la performance environnementale de produits, services ou procédés** grâce à une évaluation environnementale de ceux-ci
- **Former les équipes à l'écoconception**
- **Intégrer la démarche d'écoconception** dans la stratégie de l'entreprise en la mettant en place concrètement et de façon pérenne au sein de l'organisation
- Pour les produits concernés, **préparer l'obtention des écolabels européens**

Comment ?

- Bpifrance met à disposition des entreprises l'expertise de bureaux d'étude spécialisés en analyse de cycle de vie.
- **Ce réseau d'experts est sélectionné, formé et outillé par Bpifrance avec l'appui de l'ADEME.** Le vivier est composé de **113 experts** et **63 bureaux d'études** répartis sur tout le territoire, **l'accompagnement dure 18 jours répartis sur 8 mois.**

Pour qui ?

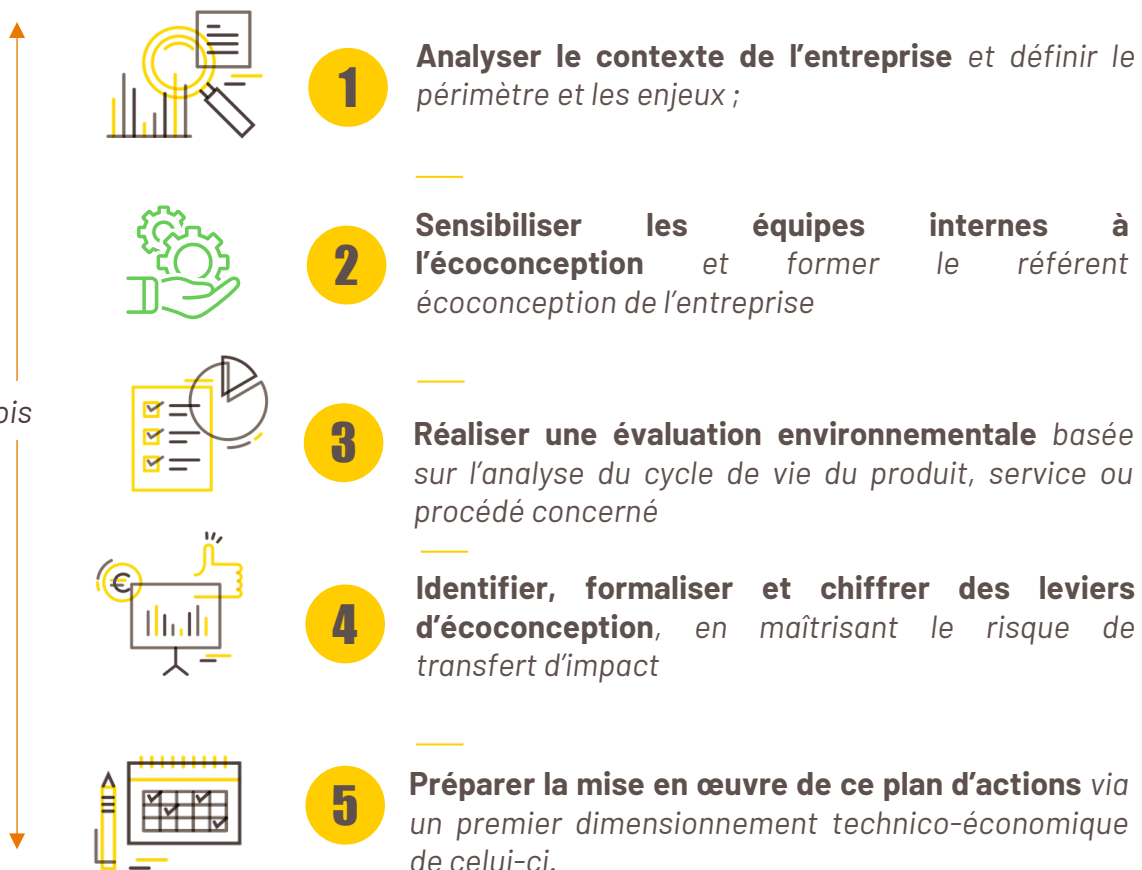
- Dirigeantes et dirigeants de TPE et PME français
- **Comptant moins de 250 salariés et moins de 50 M€ de CA ou moins de 43 M€ de total de bilan***
- **Sur le territoire français et/ou dans les DROM-COM**
- Disposant d'un premier exercice comptable
- À jour de leurs obligations sociales et fiscales
- Exclusions du tarif subventionné : entreprises en difficulté financière selon la définition Européenne

Tous les secteurs d'activité sont concernés !

*Définition de la PME au sens communautaire

UN PROGRAMME POUR AMÉLIORER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL D'UN PRODUIT OU SERVICE

Accompagnement simple en 5 étapes



Quel prix ?

- Ce dispositif, cofinancé par l'ADEME et Bpifrance, accompagne les entreprises dans leur démarche d'écoconception.
- Le prix du Diag Écoconception dépend de la taille de l'entreprise.

Catégorie d'entreprise au sens européen	Petite Entreprise (entre 1 à 49 salariés et moins de 10 M€ de CA ou total bilan) 70 % de subvention	Moyenne entreprise (50 à 249 salariés et moins de 50 M€ CA ou 43 M€ total bilan) 60 % de subvention
Reste à charge pour l'entreprise sur 18 000 €	5 400 € HT de reste à charge après subvention	7 200 € HT de reste à charge après subvention

Partenaires

L'ADEME et Bpifrance sont les partenaires principaux du dispositif. Le Pôle Ecoconception apporte également son expertise technique pour le déploiement du dispositif.



Contact

Pour vous inscrire, cliquez ici

Service client dédié : <https://diag.bpifrance.fr/contactez-nous>

09.

LE DIAG IMPACT ENVIRONNEMENTAL

LE DIAG IMPACT ENVIRONNEMENTAL (1/3)

UN ACCOMPAGNEMENT À L'INTÉGRATION D'ENJEUX D'IMPACT ENVIRONNEMENTAUX

Le Diag Impact Environnemental vise les entreprises qui souhaitent **anticiper et évaluer les impacts environnementaux dans leur projet d'innovation afin de satisfaire la demande de leurs clients et investisseurs, quel que soit leur niveau de maturité**. L'impact environnemental est ici compris comme **l'ensemble des modifications de l'environnement (négatives ou positives) engendrées par un projet, produit ou service, de sa conception à sa fin de vie**.

Pourquoi ?

Le Diag Impact Environnemental s'adresse aux dirigeants souhaitant intégrer les enjeux environnementaux dans leur projet d'innovation. Il permet de :

- **Évaluer l'ensemble des impacts du projet d'innovation** sur les facteurs environnementaux identifiés sous la forme d'enjeux hiérarchisés ;
- **Identifier des mesures d'évitement des charges négatives et de maximisation des bénéfices environnementaux** de manière anticipée ;
- **Procéder à une estimation quantitative des impacts environnementaux positifs et définir des premiers KPI d'impact**.

Comment ?

La prestation est réalisée par des **experts référencés par Bpifrance** et se déroule en **deux phases** :

1

L'analyse du projet de l'entreprise (qualification ou estimation quantitative des impacts environnementaux du projet de l'entreprise)

2

Recommandations sur les enjeux environnementaux prioritaires, et sur les opportunités, les risques et les ressources à mobiliser.

Pour qui ?

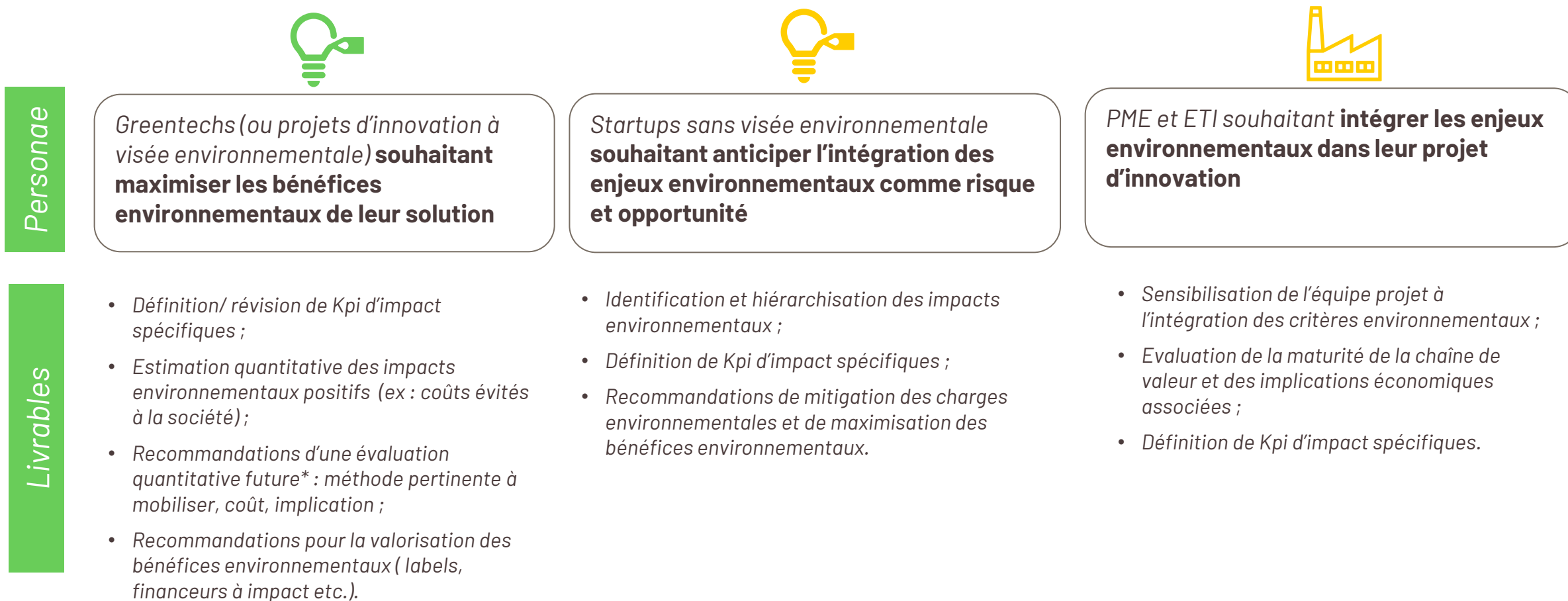
- *Dirigeantes et dirigeants de **Start-ups, PME et petites ETI** souhaitant **anticiper et évaluer les impacts environnementaux de leur projet d'innovation***
- **Tous les secteurs d'activités**
- **Tous niveaux de maturité sur les enjeux d'impact**
- **Sur le territoire français et/ou dans les DOM-COM**
- *Exclusions : entreprises en « difficulté » selon la définition Européenne.*

Quel prix ?

- **5 000€ HT** pour 5 jours de prestation maximum
- **Prise en charge par Bpifrance de 50%** du montant total de la prestation, soit 2 500 € HT

UN ACCOMPAGNEMENT À L'INTÉGRATION D'ENJEUX D'IMPACT ENVIRONNEMENTAUX

Quelles typologies d'entreprises peuvent être accompagnées ?



*L'évaluation du bilan carbone et les pistes de décarbonation de l'activité de l'entreprise sont traitées dans l'offre d'accompagnement Diag Décarbon'Action ; les pistes de réduction et d'optimisation des flux de matière, déchets, eau et énergie sont traitées dans le cadre du Diag Eco-flux.

UN ACCOMPAGNEMENT À L'INTÉGRATION D'ENJEUX D'IMPACT ENVIRONNEMENTAUX

Comment déposer sa demande ?



CONTACT

Mail de l'équipe diag : equipe.diag@bpifrance.fr

10.

**TABLEAU RÉCAPITULATIF DES
DIAGNOSTICS CLIMAT**

TABLEAU COMPARATIF DES DIAGNOSTICS CLIMAT

	DIAG DÉCARBON'ACTION	DIAG PERF'IMMO	DIAG ÉCO-FLUX	DIAG ÉCOCONCEPTION	DIAG ADAPTATION	DIAG BIODIVERSITE
VOTRE BESOIN	Mesurer et réduire ses émissions de gaz à effet de serre pour limiter son impact sur le climat	Réduire les consommations énergétiques et mettre en application le Décret Tertiaire	Réaliser des économies en faisant la chasse aux gaspillages (eau, énergie, matière, déchets)	Améliorer la performance environnementale de vos produits , procédés et/ou services	Préparer son activité aux risques physiques liés au changement climatique	Intégrer les enjeux biodiversité (impacts & dépendances) dans sa stratégie
LES LIVRABLES	- Bilan GES et plan d'action de réduction - Éléments de communication pour valoriser votre démarche	- Audit énergétique approfondi - Scénarios chiffrés de rénovation énergétique conforme au décret Tertiaire	- Bilan des consommations Eau, Energie, Matières, Déchets - Plan d'action chiffré ciblé court terme	- Evaluation environnementale sous forme d'Analyse du Cycle de Vie simplifiée - Plan d'action d'écoconception chiffré - Formation des équipes à l'écoconception	- Diagnostic de vulnérabilité au changement climatique - Plan d'action chiffré pour renforcer la résilience de l'entreprise	- Diagnostic des impacts, dépendances, risques et opportunités biodiversité - Plan d'action pour préserver la biodiversité et réduire ses dépendances
LA DURÉE	6 à 8 mois 12 JH	3 à 6 mois* JH Variable*	1 an et demi 6 à 8 JH*	6 à 8 mois* 18 JH	3 à 6 mois 7 JH	3 à 6 mois 10 JH
COÛT POUR L'ENTREPRISE	6 000€* HT après subvention de l'ADEME de 40%	Entre 1 800€ et 17 000€* Subvention de l'ADEME de 50% pour les PME, limitée à 4 sites	3 000€* après subvention de l'ADEME de 50%	Entre 5 400€ et 7 200€* après subvention de l'ADEME de 60% ou 70%	3 000€* après subvention de l'ADEME de 50%	6 000€ HT après subvention de l'OFB de 40%
TAILLE DE L'ENTREPRISE	PME au sens de la réglementation européenne et ETI dans la limite de 500 salariés	PME et ETI Par site	PME, ETI et GE Par site sous réserve que le site audité compte un effectif entre 20 et 250 salariés	PE, PME au sens de la réglementation européenne	PME et ETI Par site sous réserve que le site audité compte un effectif entre 1 et 500 salariés	PME au sens de la réglementation européenne
SECTEUR D'ACTIVITÉ	Tous secteurs	Secteur tertiaire Bâtiments à usage tertiaire ou mixte	Tous secteurs qui génèrent des flux physiques	Tous secteurs	Tous secteurs	Tous secteurs
CANAL DE SOUSCRIPTION	https://diag.bpifrance.fr/diag-decarbon-action	https://www.bpifrance.fr/catalogue-offres/diagnostic-perfimm	https://diag.bpifrance.fr/diag-eco-flux	https://diag.bpifrance.fr/diag-eco-conception	https://diag.bpifrance.fr/diag-adaptation	https://diag.bpifrance.fr/diag-biodiversite

* Selon la taille de l'entreprise, prix HT

11.

MISSION DE CONSEIL RSE

LA MISSION DE CONSEIL RSE

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ POUR DÉFINIR UNE STRATÉGIE RSE

La mission de conseil RSE permet de définir une ambition globale RSE pour la traduire en engagements et plan d'action avec un consultant

Pourquoi ?

Les objectifs principaux de l'accompagnement :

- **Définir une ambition globale RSE** pour l'entreprise et la traduire en engagements à prendre
- **Travailler en collaboration** avec l'équipe projet pour formaliser l'ambition globale de l'entreprise
- **Construire un plan d'actions ciblé** pour permettre d'intégrer le développement durable dans l'offre et de rapidement concrétiser les engagements adoptés
- **Mettre à disposition des données internes et de marché par l'entreprise** pour permettre d'aider la prise de décision sur les orientations stratégiques (ex. études de marché, analyses de la concurrence...)

Comment ?

- **La mission dure 13 jours homme** de suivi personnalisé par votre Responsable Conseil Bpifrance, **répartis sur 6 à 8 semaines**

Pour qui ?

- **PME* indépendante**, cliente ou non cliente, répondant à la définition européenne de la PME aux conditions suivantes :
 - Réalisant au minimum 5 M€ de chiffre d'affaires sur un bilan de 12 mois**
 - Ayant minimum 3 ans d'existence
 - Employant au minimum 10 salariés
- **ETI indépendante cliente ou non cliente de Bpifrance**
- Sur le territoire français et/ou dans les DROM-COM
- A l'exclusion des entreprises en difficulté financière selon la définition Européenne

* Définition de la PME au sens communautaire.

** Les PME réalisant moins de 5 M€ de CA peuvent être éligibles sous condition de structuration suffisante pour que le parcours conseil soit adapté

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ POUR DÉFINIR UNE STRATÉGIE RSE

Accompagnement en 3 étapes



Quel prix ?

- Tarif client Bpifrance : 9 000 € HT
- Tarif non client Bpifrance : 13 000 € HT

Contact

Contactez votre chargé d'affaires Bpifrance ou Bpifrance dans votre Région

[Pour vous inscrire, cliquez ici](#)

12.

**MISSION STRATÉGIE
ENVIRONNEMENT**

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ POUR QUESTIONNER SON MODÈLE ÉCONOMIQUE

La mission de conseil Stratégie Environnement permet aux entreprises de repenser leur stratégie dans un monde bas-carbone en embarquant leurs salariés

Pourquoi ?

Les objectifs principaux de l'accompagnement :

- **Sensibiliser fortement les équipes à la transition écologique** et les mettre en mouvement
- **Mettre en évidence les impacts de l'entreprise sur l'environnement** et les impacts de l'environnement sur l'entreprise
- **Identifier les opportunités et risques** de développement de l'entreprise autour de la transition écologique
- **Prioriser** les opportunités, risques et leviers d'action
- **Élaborer la feuille de route stratégique** de l'entreprise pour accélérer la transition écologique

Comment ?

- La mission Stratégie Environnement est opérée par un binôme formé d'un Responsable Conseil Bpifrance et d'un consultant indépendant du vivier Bpifrance.
- **La mission dure 13 jours homme répartis sur 6 à 8 semaines : 10 jours de conseil et 3 jours de suivi personnalisé** par le Responsable Conseil Bpifrance

Pour qui ?

- **PME* indépendante**, répondant à la définition européenne de la PME aux conditions suivantes :
 - Réalisant au minimum 5 M€ de chiffre d'affaires sur un bilan de 12 mois**
 - Ayant minimum 3 ans d'existence
 - Employant au minimum 10 salariés
- **ETI indépendante**
- Sur le territoire français et/ou dans les DROM-COM
- À jour de leurs obligations sociales et fiscales
- Exclusions du tarif subventionné : entreprises en difficulté financière selon la définition Européenne

* Définition de la PME au sens communautaire.

** Les PME réalisant moins de 5 M€ de CA peuvent être éligibles sous condition de structuration suffisante pour que le parcours conseil soit adapté

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ POUR QUESTIONNER SON MODÈLE ÉCONOMIQUE

Accompagnement en 5 étapes



Quel prix ?

- Ce dispositif bénéficie du soutien de l'Union Européenne dans le cadre du programme Invest EU.
- Le reste à charge pour l'entreprise d'élève à 5 000 € HT.

Partenaires

Ce programme bénéficie du soutien de l'Union Européenne dans le cadre du programme Invest EU



Cofinancé par
l'Union européenne

Contact

Contactez votre chargé d'affaires Bpifrance ou Bpifrance dans votre Région

[Pour vous inscrire, cliquez ici](#)

12.

LE VTE VERT



Le VTE Vert est un dispositif d'aide à l'embauche permettant de soutenir les entreprises qui souhaitent enclencher leur transition énergétique et écologique

Pourquoi ?

Le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, l'ADEME et Bpifrance proposent une **aide spécifique aux PME-ETI françaises recrutant un jeune talent sur des missions qui accélèrent la transition écologique et énergétique** de l'entreprise (VTE Vert), notamment :

- Réduction de l'impact environnemental d'un produit ou d'un service
- Création de nouveaux produits ou services à faible impact environnemental
- Approvisionnement et logistique responsable
- Adaptation des process industriels pour une production plus sobre

Comment ?

Subvention de 8 000€ (sous conditions)

Pour qui ?

- **PME et ETI en France**
 - **Ayant signé un CDI ou CDD** pour une durée minimale d'un an, ou un **contrat en alternance** (10 mois minimum)
 - **Avec un talent** diplômé depuis moins de 2 ans d'un Bac+3 minimum, ou étudiant en alternance d'une formation Bac + 3 minimum
 - **Pour un poste à responsabilité ayant un impact significatif sur la transition Ecologique et Energétique de l'Entreprise** (les missions centrées sur l'audit environnemental ou la sensibilisation ne sont pas éligibles si elles ne s'accompagnent pas d'actions opérationnelles pour la transition écologique et énergétique de l'entreprise)
- **Tous secteurs d'activité**

LE VOLONTARIAT TERRITORIAL EN ENTREPRISE POUR RECRUTER UN JEUNE TALENT DÉDIÉ AUX PROJETS DE TRANSITION

Modalités

- **Aide jusqu'à 8 000 € plafonnée à 50 %** des dépenses liées à la mission
- **Montant versé en une seule fois**, à l'issue des 12 mois suivant la date d'embauche, sous réserve de la fourniture :
 - d'une fiche de synthèse attestant de la bonne réalisation de la mission
 - de justificatifs de dépenses liées à la mission du VTE Vert
- **Une Aide VTE Vert par établissement (SIRET)** dans la limite de 5 par entreprise (SIREN)
- Demande de labellisation à effectuer sur le site www.vte-france.fr dans les **six mois maximum** qui suivent la date d'embauche

Spécificités

- **Cumulable avec l'Aide individuelle** mise en place par Action Logement
- **Cumulable avec l'aide exceptionnelle à l'alternance**
- **Non cumulable avec l'aide emplois francs**

Partenaires

Les partenaires financeurs :



Contact

Aidevte@bpifrance.fr

[Pour plus d'informations, cliquez ici](#)

13.

LES PRÊTS VERTS

LE PRÊT VERT

Un prêt sans garantie de 50 000 € à 5 000 000 €, amortissable sur 10 ans dont 2 ans de différé, pour financer les projets de transition des PME et ETI

Pourquoi ?

Le Prêt Vert a pour objectif d'accompagner les PME et ETI engagées dans des projets de transition écologique et énergétique, les offreurs de solutions transition écologique et énergétique et les greentechs.

L'assiette du prêt est composée par les dépenses suivantes :

- Investissements immatériels (labellisation, travaux de rénovation énergétique, ...)
- Investissements corporels à faible valeur de gage
- Croissance externe
- Augmentation du BFR liée au projet TEE

Pour qui ?

- TPE, PME et ETI selon la définition européenne,
- En activité depuis **plus de 3 ans**
- Tous secteurs d'activité

Modalités

Montant :

- De 50 000 € à 5 000 000 €
- Le montant du prêt est **au plus égal** au **montant des fonds propres et quasi-fonds propres de l'entreprise**.

Durée :

- **2 à 10 ans**, avec un différé d'amortissement en capital allant de 6 à 24 mois maximum selon la durée de remboursement.

Partenariat financier :

- **1 pour 1**, réalisé depuis moins de 6 mois

Taux :

- **Fixe**
- **Aucune garantie** sur les actifs de l'entreprise ni sur le patrimoine du dirigeant

[Pour plus d'informations, cliquez ici](#)

LE CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT INVESTISSEMENT VERT

Un prêt sans garantie de 50 000 € à 2 000 000 €, amortissement sur 3 à 10 ans, pour financer les projets de transition des TPE et PME
Ce financement bénéficie d'une garantie du Fonds National de Garantie « Développement Vert » à hauteur de 80% du montant total du prêt
Pour les offreurs de solution : jusqu'à 100% du BFR finançable

Pourquoi ?

Le CDI Vert a pour objectif d'accompagner les TPE et PME engagées dans des projets de transition écologique et énergétique, les offreurs de solutions transition écologique et énergétique et les greentechs.

L'assiette du prêt est composée par les dépenses suivantes :

- Investissements immatériels (labellisation, travaux de rénovation énergétique, formations ...)
- Investissements corporels à faible valeur de gage
- Augmentation du BFR liée au projet TEE

Pour qui ?

- TPE et PME selon la définition européenne
- En activité depuis **plus de 3 ans**
- Tous secteurs d'activité

Modalités

Montant :

- De 50 000 € à 2 000 000 €
- Le montant du prêt est **au plus égal** au **montant des fonds propres et quasi-fonds propres de l'entreprise**

Durée :

- **3 à 10 ans**, avec un différé d'amortissement en capital de 24 mois maximum selon la durée de remboursement

Taux :

- **Fixe**
- Le CDI Vert est adossé à la **garantie du Fonds National de Garantie « Développement Vert » à hauteur de 80% du montant total du prêt**

LE PRÊT ECONOMIE D'ÉNERGIE

Un prêt sans garantie de 10 000 € à 500 000 €, amortissable sur 10 ans dont 2 ans de différé, pour financer les projets de transition des PME du secteur de l'industrie et du tertiaire

Pourquoi ?

Le Prêt Économies d'Énergie a pour objectif d'accompagner les PME engagées dans des projets de transition écologique et énergétique, en finançant les investissements éligibles aux certificats d'économies d'énergie.

L'assiette du prêt est composée par les dépenses suivantes :

- Équipements et services éligibles aux CEE des secteurs Tertiaire et Industrie
- Augmentation du BFR généré par le projet TEE (dans la limite de 40 % de l'enveloppe)

Pour qui ?

- TPE, PME selon la définition européenne
- En activité depuis **plus de 3 ans**
- Acteurs du secteur de l'industrie ou du tertiaire

Modalités

Montant :

- De 10 000 € à 500 000 €
- Le montant du prêt est **au plus égal** au **montant des fonds propres et quasi-fonds propres de l'entreprise**.

Durée :

- **2 à 7 ans**, avec un différé d'amortissement en capital allant de 6 à 24 mois maximum selon la durée de remboursement.

Partenariat financier :

- **1 pour 1**, réalisé depuis moins de 6 mois

Taux :

- **Fixe**
- **Aucune garantie** sur les actifs de l'entreprise ni sur le patrimoine du dirigeant

[Pour plus d'informations, cliquez ici](#)

LE PRÊT ACTION CLIMAT

Un prêt sans garantie de 10 000 € à 75 000 €, 100 % digital, amortissable sur 5 ou 7 ans dont 2 ans de différé maximum, pour financer les projets de transition des petites entreprises de moins de 50 salariés

Pourquoi ?

Pour les TPE et PME dont l'effectif consolidé est au maximum de 49 salariés, qui souhaitent s'engager dans un programme de transition écologique et énergétique

L'assiette du prêt est composée par les dépenses suivantes :

- Investissements immatériels (labellisation, travaux de rénovation énergétique, ...)
- Investissements corporels à faible valeur de gage

Pour qui ?

- TPE, PME de moins de 49 salariés
- En activité depuis plus de 3 ans
- Tous secteurs d'activité

Modalités

Parcours 100 % digital : <https://flash.bpifrance.fr/prest-action-climat/>

Montant :

- De 10 000 € à 75 000 €

Durée :

- 5 ans dont 1 an de différé d'amortissement en capital
- 7 ans dont 2 ans de différé d'amortissement en capital

Partenariat financier :

- 0,5 pour 1

Taux :

- Fixe
- Aucune garantie sur les actifs de l'entreprise ni sur le patrimoine du dirigeant

Pour plus d'informations, cliquez [ici](#)

LE PRÊT RÉGION ÉNERGIE AUVERGNE RHÔNE ALPES

Un prêt sans garantie de 50 000 € à 500 000 €, sur 5 ou 7 ans dont 2 ans de différé maximum, pour financer les projets de transition des TPE et PME localisées en Auvergne Rhône Alpes ou s'y installant.

Pourquoi ?

Le Prêt Région Energie AURA finance les projets d'investissement permettant notamment de :

- Optimiser les procédés ou améliorer la performance (énergie, eau, matière)
- Favoriser la mobilité "zéro carbone" pour les salariés, marchandises et produits
- Innover pour mettre sur le marché des produits/services en matière de protection de l'environnement, d'économie circulaire et/ou permettant une réduction de la consommation de ressources, renouvelables ou non (énergie, matières premières, eau, allongement de la durée de vie des produits...)
- Intégrer davantage d'énergies renouvelable

Pour qui ?

- **TPE, PME** selon la définition européenne implantées en AURA
- En activité depuis **plus de 3 ans**
- Tous secteurs d'activité
- Ayant réalisé un Diagnostic énergétique ou environnemental référencé par la Région et par Bpifrance

Modalités

Montant :

- **De 50 000 € à 500 000 €**

Durée :

- **5 ans dont 1 an** de différé d'amortissement en capital
- **7 ans dont 2 ans** de différé d'amortissement en capital

Partenariat financier :

- **1 pour 1**

Taux :

- **Fixe**
- **Aucune garantie** sur les actifs de l'entreprise ni sur le patrimoine du dirigeant

[Pour plus d'informations, cliquez ici](#)

LE PRÊT RÉGION TRANSITION ÉCOLOGIQUE ÎLE-DE-FRANCE

Un prêt sans garantie de 75 000 € à 500 000 €, sur 5 ou 7 ans dont 2 ans de différé maximum, pour financer les projets de transition des TPE et PME localisées en Île-de-France ou qui s'y installant.

Pourquoi ?

Le Prêt Région Transition Ecologique IDF finance les projets d'investissement permettant notamment de :

- Optimiser les procédés ou améliorer la performance (énergie, eau, matière)
- Favoriser la mobilité "zéro carbone" pour les salariés, marchandises et produits
- Innover pour mettre sur le marché des produits/services en matière de protection de l'environnement, d'économie circulaire et/ou permettant une réduction de la consommation de ressources, renouvelables ou non (énergie, matières premières, eau, allongement de la durée de vie des produits...)
- Intégrer davantage d'énergies renouvelable

Pour qui ?

- **TPE, PME** selon la définition européenne implantées en IDF
- En activité depuis **plus de 3 ans**
- Tous secteurs d'activité
- Ayant signé pour un Diagnostic énergétique ou environnemental référencé par la Région ou par Bpifrance

Modalités

Montant :

- **De 75 000 € à 500 000 €**

Durée :

- **5 ans dont 1 an** de différé d'amortissement en capital
- **7 ans dont 2 ans** de différé d'amortissement en capital

Partenariat financier :

- **1 pour 1**

Taux :

- **Fixe**
- **Aucune garantie** sur les actifs de l'entreprise ni sur le patrimoine du dirigeant

[Pour plus d'informations, cliquez ici](#)

LE SUD PRÊT CLIMAT 100% DIGITAL

Un prêt sans garantie de 10 000 € à 50 000 €, sur 5 ou 7 ans dont 2 ans de différé maximum, pour financer les projets de transition des TPE et PME localisées en PACA ou s'y installant.

Pourquoi ?

Le Prêt Sud Climat finance :

- L'augmentation du besoin en fonds de roulement lié à un programme de mise en transition écologique et énergétique
- Les investissements immatériels (coûts de mise aux normes en termes d'environnement ou de santé ; coûts associés au recrutement ou à des frais de prospection, etc.

Pour qui ?

- TPE, PME selon la définition européenne
- Implantées en région PACA
- En activité depuis **plus de 3 ans**
- Tous secteurs d'activité

Modalités

Montant :

- **De 10 000 € à 50 000 €**

Durée :

- **5 ans dont 1 an** de différé d'amortissement en capital
- **7 ans dont 2 ans** de différé d'amortissement en capital

Partenariat financier :

- **1 pour 1**

Taux :

- **Fixe**
- **Aucune garantie** sur les actifs de l'entreprise ni sur le patrimoine du dirigeant

[Pour plus d'informations, cliquez ici](#)

LE PRÊT INDUSTRIE VERTE

Un prêt allant de 500 000 € à 10 000 000 € destiné aux TPE, PME et ETI industrielles souhaitant investir dans un projet de transition écologique et énergétique.

Pourquoi ?

Le Prêt Industrie Verte finance les dépenses immatérielles, matérielles et le BFR généré par la mise en œuvre de plans d'actions visant à :

- Optimiser les procédés ou améliorer la performance (énergie, eau, matière) afin de mieux maîtriser ou de diminuer les impacts sur l'environnement
- Favoriser la mobilité « zéro carbone » (pour salariés, marchandises, produits),
- Innover pour mettre sur le marché des produits/services en matière de protection de l'environnement, d'économie circulaire et/ou permettant une réduction de la consommation de ressources (énergie, matières premières, eau ...) en ce compris la dédieselisation, l'allongement de la durée de vie des produits, la recyclabilité, la réutilisation ou le réemploi)
- Favoriser un mix énergétique plus vertueux en intégrant davantage d'énergies renouvelables (ENR)

Pour qui ?

- TPE, PME, ETI selon la définition européenne
- Basées en métropole ou DROM
- Immatriculées depuis au moins **3 ans**
- Secteurs éligibles : **Industrie** (codes NAF 10 à 33) et **Services à l'Industrie** (Code NAF 49 à 52)

Modalités

Montant :

- De 500 000 € à 10 000 000 €

Durée :

- **8 à 12 ans** dont un différé d'amortissement en capital de 24 mois maximum

Taux :

- **Fixe**

[Pour plus d'informations, cliquez ici](#)

LE PRÊT INNOVATION R&D

Un prêt sans garantie de 50 000 € à 3 000 000 €, sur 5 à 8 ans dont 1 à 3 ans de différé maximum, pour financer les dépenses de R&D d'un projet innovant.

Pourquoi ?

Le Prêt Innovation R&D finance des projets d'innovation (technologique, incrémentale, de process...), après la phase de faisabilité et avant le lancement commercial

- Dépenses internes et externes de personnels, de fonctionnement ou d'équipement liées au programme d'innovation ;
- Réalisation et mise au point de prototypes, préséries, installations pilotes ou de démonstration ;
- Coûts de propriété intellectuelle, études de marché...

Pour qui ?

- **TPE, PME** selon la définition européenne
- Immatriculées en France
- Tous secteurs d'activité

Modalités

Montant :

- **De 50 000 € à 3 000 000 €**, dans la limite de 80% des dépenses présentées

Durée :

- **5 à 8 ans** dont 1 à 3 ans de différé maximum

Dépenses éligibles:

- Les dépenses prises en compte dans le financement doivent être réalisées après l'accord de financement

Taux :

- **Fixe**
- **Aucune garantie** sur les actifs de l'entreprise ni sur le patrimoine du dirigeant

[Pour plus d'informations, cliquez ici](#)

14.

LA GARANTIE VERTE

LA GARANTIE VERTE

GARANTIE LES PROJETS DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE & ÉNERGÉTIQUE (TEE) DES ENTREPRISES EN TRANSITION, DES OFFREURS DE SOLUTION ET ENTREPRISES DE MOINS D'UN AN

Pourquoi ?

La garantie verte est un dispositif Bpifrance qui a vocation à encourager les banques à financer les projets de TEE.

Modalités

Deux types de garantie :

- **Garantie notifiée** : pour des montants **supérieurs** à 200 000 euros, Bpifrance instruit et notifie le dossier après une première validation par la banque partenaire
- **Contrat de garantie** : pour des montants **inférieurs** à 200 000 euros, seule la banque partenaire valide le dossier

Plateforme Token :

- Toute personne habilitée par l'entreprise doit compléter le parcours adapté via **la plateforme Token Bpifrance**. Le parcours s'effectue en toute autonomie, grâce au remplissage de questionnaires détaillés déterminant si l'entreprise est éligible ou non.

Le rôle de la banque partenaire :

- La banque partenaire pousse le dispositif auprès du client

Pour qui ?

1

OFFREURS DE SOLUTION : entreprise proposant une solution innovante visant à améliorer son impact environnemental ou celui des consommateurs finaux



Qualification simplifiée de l'activité (code NAF éligibles ou 80% du CA sur une activité permettant d'être qualifié d'ODS)



Objets de financement éligibles : tous (investissements matériels/immatériels, BFR)

2

ENTREPRISES EN TRANSITION (immatriculées depuis + d'1 an)



Qualification des investissements demandés via un questionnaire dédié



Objets de financement éligibles : investissements qualifiés éligibles dans le parcours Token, **à hauteur de 80% min de l'assiette de financement**

Le financement garanti peut donc intégrer jusqu'à 20% d'objets de financement non qualifiés par le Token ou qualifiés inéligibles (investissements non verts, BFR...)

3

NOUVELLE ENTREPRISE : en cours de constitution ou immatriculées depuis moins d'un an



Qualification de l'activité et des conditions d'exploitation via un questionnaire dédié



Objets de financement éligibles : tous (investissements matériels/immatériels, BFR, acquisition FDC)



SERVIR L'AVENIR

bpifrance